C.R.I.C. N° 39 (2009-2010)

PARLEMENT WALLON

SESSION 2009-2010

COMPTE RENDU

INTEGRAL

Séance publique de Commission*

Commission des Affaires intérieures et du Tourisme

Vendredi 27 novembre 2009

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

Ouverture de la séance..... 4

Projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 (Doc. 5-Ibcd (2009-2010) - N°1 et annexe 5)..... 4

Désignation d'un rapporteur..... 4

Exposé de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

Orateurs : M. le Président, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 4

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, MM. Neven, Jeholet, Langendries, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 5

Examen et vote des articles..... 8

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 (Doc. 4-Ibdc (2009-2010) - N° 1 et annexe 5)..... 8

Désignation d'un rapporteur..... 8

Exposé de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

Orateurs : M. le Président, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles..... 8

Discussion générale

Orateurs : M. le Président, MM. Jeholet, Onkelinx, Neven, Fourny, Saint-Amand, Mme Pary-Mille, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, M. Maene..... 11

Examen et vote des articles..... 24

Décret-Programme portant diverses mesures concernant la redevance de voirie, la rémunération de la garantie régionale, les dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion, et un projet pilote relatif au droit de tirage, en faveur des communes, pour les subsides d'investissement relatifs aux travaux d'entretien de voirie (Doc. 113 (2009-2010) - N° 1)..... 25

Désignation d'un rapporteur..... 25

Exposé de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

Orateurs : M. le Président, M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, MM. Jeholet, Fourny, Neven..... 25

Examen et vote des articles..... 29

Confiance au rapporteur..... 30

Liste des intervenants..... 31

Abréviations courantes..... 32

Présidence de M. Christophe Collignon

- La séance est ouverte à 9 heures 30 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Je remercie M. le Ministre Marcourt d'avoir bien voulu suppléer M. le Ministre Furlan, absent pour raisons de santé. Je me permets, au nom de la Commission, de lui souhaiter un prompt rétablissement.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER FEUILLETON D'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2009 (DOC. 5-Ibcd (2009-2010) — N°1 ET ANNEXE 5)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Exposé de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, j'ai l'honneur et le plaisir de remplacer M. le Ministre Furlan qui, comme vous le savez, est sur son lit d'hôpital pour l'instant. Je vais donc tenter très modestement de le suppléer.

En ce qui concerne l'ajustement 2009, le budget ajusté tient compte, dans les diminutions que nous avons dû faire, des mesures d'économie décidées par le Gouvernement wallon ainsi que des indicateurs économiques, notamment en termes d'inflation pour l'année 2009.

Rien de particulier n'est à signaler en ce qui concerne le tourisme. Nous aurons toutefois l'occasion d'y revenir dans le cours du débat, si vous le souhaitez.

En ce qui concerne les Pouvoirs locaux, un certain nombre de mesures ont été prises, qui peuvent être exposées en quatre chapitres.

Tout d'abord, un montant additionnel de 2.479.000 euros est accordé pour couvrir les pertes réelles des communes liées à la suppression des taxes anti-économiques décidées dans le cadre du plan Marshall.

Deuxièmement, une compensation d'un montant récurrent de 2,6 millions d'euros est octroyée aux communes afin de prendre en compte la valeur réelle de la réduction forfaitaire du PrI des ménages/enfants à charge.

Troisièmement, un budget additionnel, non récurrent, de 17 millions d'euros est accordé pour réaliser l'apurement de l'encours lié au passage du plan prévention-proximité au nouveau plan de cohésion sociale. Effectivement, ces montants serviront à payer, comme prévu dans le dispositif du budget 2010, la première tranche des plans de cohésion sociale pour l'année 2010. Nous y reviendrons tout à l'heure.

Quatrièmement, un complément budgétaire de 1 million d'euros est accordé au Ministre des Pouvoirs locaux tant en moyens d'action qu'en moyens de paiement, de façon non récurrente. Ce crédit servira notamment à mener une réflexion en profondeur sur les mutualisations des outils informatiques au service des communes.

Voici les quelques éléments du budget ajusté 2009 et, pour le surplus, je propose de répondre dans le cadre du débat.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

La parole est à M. Neven.

M. Neven (MR). – Je suis un peu surpris de voir que pour les travaux subsidiés, il y a une réduction de l'ordre de 19%. Cela me paraît assez regrettable. Est-ce dû au fait que les projets n'ont pas été rentrés? Cela me paraît très surprenant. N'est-ce pas plutôt dû à la complexité des demandes de dossiers? Ou encore est-ce le Gouvernement qui a quelque peu traîné pour ne pas devoir subventionner un certain nombre de dossiers ?

Quoi qu'il en soit, cela me paraît regrettable, tant pour les communes que pour les entreprises qui, fatalement, si elles ne disposent pas de cette réduction de 19%, devront réduire en conséquence leurs investissements.

De la même manière, en rénovation urbaine, on est passé d'un montant de 59 millions à 20 millions, soit deux tiers du budget. Je voudrais connaître l'origine de cette réduction.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Concernant le programme 16.03 et la rénovation urbaine, on constate que près de 40 millions ont été supprimés, soit les deux tiers du budget prévu dans le programme. C'est inquiétant puisque, comme M. Neven l'a souligné, des investissements publics dans le cadre de la revitalisation urbaine encouragent aussi le secteur privé à investir dans une série de projets.

En période de crise, je pense que chacun doit pouvoir jouer son rôle. Je suis donc un peu surpris de cette diminution significative.

Où sont passés les 37 millions? On observe une modification dans le programme justificatif en termes de diminution de crédits concernant la rénovation urbaine mais, pour le reste, on ne constate guère de renforcement budgétaire. Je suppose qu'il y a eu des transferts, mais je n'en décèle aucune trace dans le programme justificatif. Cela nécessite donc certaines précisions.

M. le Président. – La parole est à M. Langendries.

M. Langendries (cdH). – Je souhaite obtenir une explication de la part du Ministre quant à la B 74.01, qui concerne les dépenses patrimoniales de cabinet. Il s'agit des crédits destinés aux achats de l'équipement du cabinet, qui passent de 20 à 233 milliers d'euros. Qu'en est-il exactement?

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Le budget des communes accuse une diminution de 19% rien que pour l'année 2009. On parle beaucoup en ce moment des dépenses du Parlement et des cabinets. Dans ce contexte, je m'interroge: pourquoi une diminution similaire à ces 19% ne touche-t-elle pas les dépenses de cabinets ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Pour répondre à la question de M. Jeholet, je voudrais dire qu'il convient de tenir compte des nouvelles compétences ministérielles sur le *splitsing* qui, antérieurement, relevaient du même Ministre, alors qu'aujourd'hui, elles sont ventilées d'une part chez M. Furlan et, d'autre part, chez M. Henry.

C'est donc évidemment par rapport à ces nouvelles dispositions qu'il faut considérer les montants cités par M. Jeholet en matière de rénovation et de revitalisation urbaine. Si nous prenons le montant tel qu'il a été affecté ici, une diminution de 240.000 euros est observée dans le programme présenté, et certes pas de plusieurs millions d'euros comme évoqué. Soyez pleinement rassuré, Monsieur Jeholet! Je comprends toutefois ce malentendu. Nous sommes, en 2009, confrontés à la difficulté de devoir composer avec une maquette qui n'est pas tout à fait ajustée. C'est évidemment en 2010 que l'on pourra mieux dégager ces éléments. Le budget du Ministre Furlan inclut 16 millions d'euros dans cette matière, il faut aller chercher les compléments auprès du Ministre Henry.

En ce qui concerne les travaux subsidiés, quelle a été la logique ? Lorsqu'il a été question de procéder à l'ajustement, nous avons effectivement opéré une réduction, non à hauteur de ce que M. Neven a indiqué, mais de 3 millions d'euros. Lorsqu'on compare les dégâts d'hiver avec les travaux subsidiés ordinaires, nous avons, en réalité, privilégié les dégâts d'hiver dans la mesure où leur impact économique est beaucoup plus prégnant. En effet, les communes les paient immédiatement et, donc, le retour vers l'économie est très important alors que, parallèlement, on constate que les dossiers classiques rentrent nettement plus lentement. C'est un choix, mais l'ampleur de la réduction est limitée. Il convient de globaliser les enveloppes et nous avons souhaité privilégier les 26 millions pour les

dégâts d'hiver. Ceci représente plus d'un milliard de francs belges pour les communes, montant qui sera immédiatement mis en oeuvre dans un domaine où, manifestement, on dispose de dossiers clairs et complets.

En ce qui concerne la question de M. Langendries à l'égard de l'enveloppe budgétaire du cabinet, un certain nombre d'aménagements ont été prévus en matière d'équipement informatique. L'évolution des technologies fait qu'aujourd'hui, les attentes des collaborateurs sont plus grandes à cet égard. Je n'ai pas le détail des mesures. Sachez toutefois que ces investissements ont été compensés à l'intérieur des enveloppes. En effet, comme vous le savez, nous avons fait des diminutions de plus de 15% en termes de personnel. Je serai bref à ce sujet puisque hier encore, une de vos collègues, Mme Defraigne, m'interrogeait sur la maquette.

Je suis l'héritier des allocations de base de M. Tarabella en ce qui concerne les cabinets, ce qui rend les choses parfois un peu étonnantes. Moi-même, je me suis demandé pourquoi je ne succédais pas à mon propre cabinet, mais la vie est ainsi faite. Nous avons parfois un certain nombre de surprises en termes de continuité. Rassurez-vous, les cabinets ont bien réduit d'au moins 15% le volume budgétaire affecté au personnel et, donc, les données rentrent tout à fait en ligne avec les économies prônées par le Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Neven.

M. Neven (MR). – Les dégâts d'hiver représentent une subvention allouée au détriment des plans triennaux. Si jamais les dégâts d'hiver se poursuivent et se répètent annuellement, on doit par conséquent en déduire que les plans triennaux vont systématiquement être réduits.

Vous n'avez par ailleurs pas répondu à ma question portant sur la masse critique des dossiers. Le traitement de certains dossiers a-t-il accusé du retard ou bien, tout simplement, n'y avait-il pas suffisamment de dossiers déposés? Ce qui serait assez regrettable parce que cela semblerait indiquer que nos communes sont en début de léthargie.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Aucun dossier finalisé n'a été mis de côté.

M. Neven (MR). – Donc, il n'y en avait pas assez?

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Effectivement, comme je l'ai dit dans ma réponse, c'est en fonction du rythme d'arrivée des dossiers que les décisions ont été prises, sans porter préjudice aux dossiers en ordre qui, eux, ont été régulièrement engagés pour subir les liquidations de paiement.

M. Neven (MR). – Il conviendrait dès lors de se demander si nos communes ont une politique peu développée en la matière ou bien s'il s'avère exagérément complexe de présenter un dossier en ordre. Les dossiers, dès lors, ne sont pas terminés suffisamment rapidement. Cela me paraît quand même être une question importante.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Ce que je propose, c'est peut-être de revenir sur cette question dans le budget 2010 puisqu'on vient avec un nouveau système dans le budget 2010 avec des droits de tirage, et peut-être d'aborder alors la question réelle à ce moment-là. Je veux bien le faire maintenant, mais c'est pour ne pas le faire deux fois. Toutefois, je suis tout à fait d'accord de le suivre. Nous n'avons pas, nous, dirais-je, ralenti quoi que ce soit à l'égard des communes. À partir du moment où nous allons installer un système de droits de tirage, l'effet mécanique pour les communes sera beaucoup plus transparent et donc, je pense qu'on pourra dire que les communes, à ce moment-là, sauront à combien elles ont droit. Cela dépendra exclusivement d'elles de mettre ces systèmes en route.

M. Neven (MR). – Cela signifie que ce droit de tirage, qui est réclamé par différents partis ici autour de la table depuis longtemps, peut-être plus souvent quand ils sont dans l'opposition que lorsqu'ils sont au pouvoir, est encore beaucoup plus urgent qu'on a bien voulu le dire jusqu'ici.

M. le Président. – M. Jeholet avait demandé la parole, je la lui donne.

M. Jeholet (MR). – Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, je suis un peu gêné de vous faire la remarque parce que je pense que vous êtes ici pour dépanner le Gouvernement et loin de moi l'idée de vous reprocher quoi que ce soit — mais je l'ai dit hier en Commission du Budget — par rapport à la façon de travailler, dans le cadre de ce budget. Bon, on l'a dit, c'est suffisamment compliqué, les délais n'ont pas été respectés quoi qu'on en dise par rapport à la transmission des documents mais, outre ce fait, on a reproché la qualité des documents que l'on a reçus, en tout cas pour certains documents et

pour certains Ministres, et notamment les programmes justificatifs.

Je prends note, par rapport à la rénovation urbaine, que dans votre budget ou le budget de M. Furlan, il y a une petite diminution mais moi, ce que je constate, c'est que par rapport à la rénovation urbaine — et on est dans la Commission de l'Intérieur — il y a une forte diminution et le fait que dans le programme justificatif, on ne puisse pas le mentionner. Parce que moi, je vais aller évidemment voir M. Henry, lui poser les questions, mais c'est quand même un peu dommage, alors qu'on n'arrête pas de dire qu'on travaille dans la transversalité des compétences et qu'il y a deux poids, deux mesures.

Vous nous avez présenté une Déclaration de politique générale terriblement détaillée, soi-disant terriblement transversale, d'accord, mais vous connaissez le rôle du Parlement, c'est dans le débat budgétaire que l'on peut évaluer concrètement les promesses qui ont été faites, qui ont été tenues ou pas et évaluer les différences avec des chiffres, mais aussi la mise en oeuvre des différentes politiques qui sont mises en place. Et donc, les remarques que je faisais hier par rapport à la manière de travailler, par rapport à la procédure, par rapport à la qualité des documents, je ne les faisais pas pour faire de la procédure ou pour faire du formalisme. Aujourd'hui, à travers un exemple, mais je peux vous dire qu'il y en a énormément — et cela, je vous demande de le relayer auprès du Gouvernement -, je vous demande que les programmes justificatifs soient mieux travaillés. Certains le sont dans certaines compétences, mais je peux vous dire que pour certains Ministres — et cela, ce sont mes collègues qui font les commentaires dans d'autres commissions -, c'est très et plus que limite. Des partis ont prôné la transparence, la bonne gouvernance et la transparence, c'est aussi donner les moyens aux commissaires et donc, aux Parlementaires, qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, d'exercer leur travail de contrôle de l'exécutif, du Gouvernement et donc, pour cela, on doit avoir des documents sérieux. On voit qu'hier, et ce sera encore le cas aujourd'hui, dans une Commission, et en l'occurrence pour un Ministre, il y a eu toute une série de modifications, d'erreurs, de corrections. Alors, le Ministre du Budget m'a dit hier : « *Il n'y a pas de problème, il y a des plus et des moins* ». Non ! Non ! Et hier on l'a déjà vu avec M. Nollet, pour ne pas le citer, ce n'était pas le cas. Aujourd'hui, à nouveau avec M. Henry, il y a toute une série d'erreurs. Alors, pour les Parlementaires, avoir des documents, des masses de documents, s'y retrouver, et travailler sérieusement, ce n'est pas évident — et quand on a des programmes justificatifs. Parce que ce n'est pas rien, Monsieur le Ministre, moins 37 millions. Et je comrpends bien que ce n'est pas ici qu'on doit en parler, mais on n'a pas la moindre justification dans le programme. Il y a le justificatif du Ministre Furlan disant : « *Écoutez, la rénovation urbaine, cela reste une priorité pour nous parce que cela encourage l'investissement public et donc, l'investissement privé. En période de crise, c'est important* » . On n'a pas un mot d'explication pour dire que ces 37 millions, ils vont chez un autre ministre. Mais pour que faire ? Comment ? C'est une remarque, peut-être sur la forme, mais qui a vraiment son importance si on veut que le Parlementaire puisse faire son travail correctement.

Je vous remercie, Monsieur le Président, je sais bien que ce n'est peut-être pas le débat, mais c'est important de recadrer quand même certaines choses. On a fait des reproches hier en Commission du Budget, en disant que c'était du formalisme. C'est bien la preuve que ce n'est pas du formalisme. Qu'on soit de la majorité ou de l'opposition, on doit le reconnaître.

M. le Président. – Je vous remercie, Monsieur Jeholet. Je pense, effectivement, que vous avez le droit de faire toutes les remarques que vous souhaitez et à ce niveau-là, il y aura peut-être des choses à compléter. Mais le Ministre souhaite apporter un complément.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Simplement pour saluer le travail des commissaires qui n'est pas un travail facile. Je relaierai auprès du Gouvernement la remarque que vous venez de faire afin qu'on soit plus attentif encore à l'avenir dans les maquettes budgétaires, lorsque les compétences ne se suivent pas de manière tout à fait linéaire de Ministre à Ministre. Dans le cadre des compétences du Ministre Henry, on lui a effectivement donné une partie de cette compétence et je comprends votre étonnement que je relaierai donc. Je tiens néanmoins à dire que nous allons faire tout ce que nous pouvons pour apporter à votre Commission tous les éléments possibles, même si ma connaissance fine — je le reconnais — de toutes les allocations de base est moins forte dans ces compétences-ci que dans les miennes, habituelles, mais nous allons le faire et les collaborateurs du Ministre Furlan sont là pour apporter à votre Commission tout ce que nous pouvons faire.

M. le Président. – Oui, Monsieur Jeholet ? Vous avez la parole.

M. Jeholet (MR). – Simplement un commentaire, parce que c'est clair, nous analysons le budget, nous analysons des chiffres, bien évidemment, mais nous analysons aussi et surtout

des actions, des actions avec des budgets qui leur sont dédicacés. Je ne reviens pas sur les compétences «dispatchées» du Gouvernement, elles sont ce qu'elles sont, mais est-ce pertinent? Cela, c'est un autre débat que nous avons peut-être déjà eu, mais soit on dit que les politiques que le Gouvernement wallon mène sont transversales et donc, on doit avoir une réponse très claire dans des programmes justificatifs parce que ce n'est pas qu'une question de chiffres ou alors, on dit: «*Voilà, on a des Ministres. Peu importe les politiques qui sont menées ou l'efficacité que l'on veut donner aux politiques que l'on mène, mais on donne des budgets et, finalement, les Ministres font ce qu'ils veulent avec les budgets*». Je ne pense pas que c'est ce que vous souhaitez et ce qui est souhaitable pour les citoyens wallons et les entreprises, pour les associations quelles qu'elles soient. Et donc, je pense que le discours de la transversalité c'est une chose, mais moi, dans les faits, je voudrais vraiment aussi que la mise en oeuvre des différentes actions qui y sont menées, le soient en toute transversalité, simplement dans un souci d'efficacité.

M. le Président. – M. Langendries a aussi la possibilité de faire une réplique. Il ne la fait pas. Dès lors, plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret contenant le premier feuilleton d'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2009 pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.

Le projet de décret est adopté par 9 voix pour et 3 contre.

Puisque nous avons voté un règlement extrêmement simple, on va faire circuler la feuille pour des nouveaux votes et passer au second point de l'ordre du jour.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2010 (DOC. 4-Ibcd (2009-2010) — N° 1 ET ANNEXE 5)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Onkelinx accepte de poursuivre en qualité de rapporteur l'élaboration du rapport. On sera en difficulté le jour où il ne sera pas là.

Exposé de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. – Nous pouvons passer à l'examen du Budget et je cède la parole au Ministre pour son exposé.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, en ce qui concerne le budget 2010, je voudrais dire avant tout qu'il me semble primordial de vous rappeler que les crédits relatifs aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux, de la Politique de la Ville et du Tourisme portent sur une prévision totale de 1.496.607.000 euros en moyens d'action et de 1.477.000.437 euros en moyens de paiement.

En ce qui concerne les Pouvoirs locaux, les travaux subsidiés et la rénovation urbaine, nous connaissons des temps difficiles et je pense que la crise économique dans laquelle nous sommes a rendu la réalisation de ce budget particulièrement ardue, mais ce n'est pas une raison, que du contraire, pour baisser les bras: il faut investir, se préparer à la reprise d'activités économiques et donner aux Pouvoirs locaux les moyens de saisir cette reprise économique car ce sont, je pense et vous l'avez indiqué M. Neven, les premiers investisseurs publics du pays.

Dans le contexte économique actuel, je tiens à exprimer ma satisfaction car dans le cadre du budget proposé, la capacité financière des Pouvoirs locaux me semble avoir été préservée.

Reprenons l'analyse de quelques points pour ce qui concerne les Pouvoirs locaux.

Premièrement, la bonne gouvernance: au vu des priorités dégagées au sein de la DPR, il semblait important que la Région wallonne accompagne tant les mandataires que le personnel des Pouvoirs locaux en matière de formation. Malgré la crise, les

moyens dévolus à ces formations sont préservés afin de fournir les formations visant la qualité du service des marchés publics, etc.

Deuxièmement, modernisation des administrations locales, qualité et plan *e*-communes. Les crédits prévus doivent permettre de moderniser les administrations locales en vue de les rendre plus efficaces, plus accueillantes, et plus accessibles. À cet effet, les démarches en vue d'améliorer la qualité et la lisibilité de l'information dispensée aux citoyens seront encouragées. De même, le recours au nouveau mode de communication afin de modifier, de simplifier les relations entre les citoyens et la commune dans le cadre de la mise en place d'une politique de l'*e-government* au niveau local sera également encouragée.

À cet effet le plan *e*-communes a pour objectif de moderniser les administrations locales en les aidant à s'approprier les nouveaux outils de communication. Ce plan mettra en avant les notions d'échange, de bonne pratique et de mutualisation des développements des compétences et des ressources.

Troisièmement, la dimension européenne ne sera pas négligée. Dans la droite ligne du plan *e*-communes, les activités de l'association des communes «QualiCité» qui vise à fédérer les efforts au niveau local en matière de modernisation de fonctionnement des administrations, de leur processus, dans un souci de meilleur service aux citoyens, continueront à être soutenues. Enfin, la qualité du service communal se mesure également par la qualité et la compétence des agents communaux qui y travaillent, aussi la formation des agents communaux par l'intermédiaire des plans de formation sera favorisée, ces plans de formation devront également comporter un volet relatif aux nouveaux outils de communication.

Le Fonds des communes, le Fonds spécial de l'aide sociale et la dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du Fonds des communes. Le financement général des communes est conforme à la réforme adoptée sous la précédente législature.

Je pense, notamment, au pourcent d'augmentation. Le crédit inscrit est le résultat des prévisions d'inflation pour 2010 et de la correction qui devait intervenir au cours de l'année 2010 sur base de l'indice réel de 2009. Par ailleurs, il est confirmé que le crédit de 5 millions d'euros accordé au Fonds spécial de l'aide sociale en 2009 constitue un refinancement récurrent intégré à la base de calcul de la dotation. Cette ligne de crédit récurrente de 5 millions d'euros a été accordée au FSAS pour répondre à la problématique de financement des CPAS qui, je vous le rappelle, ont été touchés en première ligne par les conséquences de la crise et la mise en oeuvre concrète des régularisations.

Quatrièmement, le financement complémentaire des pouvoirs locaux: dans le cadre de l'épure budgétaire 2010, il a été décidé de revoir le mode de compensation attribué aux Pouvoirs locaux, en application du décret du 23 février 2006 relatif aux actions prioritaires pour l'avenir wallon.

Les compensations au plan Marshall, si elles sont supprimées, ont été remplacées par une mécanique alternative de financement qui assurera des rentrées financières équivalentes aux Pouvoirs locaux.

Les recettes compensatoires seront apportées via une réforme des conditions d'octroi de l'exonération du paiement des précomptes immobiliers pour immeubles inoccupés ou improductifs. Toutefois, afin de garantir, au niveau des Pouvoirs locaux, la neutralité budgétaire entité par entité, un crédit provisionnel de cinq millions d'euros a été inscrit au budget initial 2010.

La politique de statutarisation demeure soutenue par le Gouvernement à travers les sept millions d'euros prévus dans la convention sectorielle 2005-2006.

Par ailleurs, deux réformes fiscales apporteront directement des recettes supplémentaires aux communes: l'indexation de la redevance électricité dont le taux n'avait pas été ajusté depuis son introduction en 2003, qui rapportera 4,5 millions d'euros aux communes. D'autre part, l'activation prévue de la redevance gaz rapportera, dès 2010, près de 20 millions d'euros pour les communes et 350.000 euros pour les provinces.

J'en viens aux travaux subsidiés.

Pour ce qui concerne le département des infrastructures subsidiées dans le secteur des travaux subsidiés aux Pouvoirs locaux et à toute personne de droit public, l'accent sera mis dans le domaine des bâtiments et des voiries, notamment sur la rénovation du patrimoine, les économies d'énergie, les déplacements doux, l'accessibilité et la sécurité routière dans une perspective de développement durable. Cela se traduit dans les faits par une prise en compte de toutes les mesures visant à réaliser ces objectifs, que ce soit en matière d'isolation thermique et acoustique des bâtiments, dans le domaine routier, afin de tenir compte dans chaque projet des mesures adéquates pour assurer, voire améliorer la sécurité de tous les usagers, et plus particulièrement des usagers réputés faibles.

En matière d'éclairage public, nous avons pris toutes mesures visant à adapter l'éclairage aux lieux

et besoins, à diminuer la consommation et aussi les frais d'entretien.

Dans le programme triennal voiries et bâtiments, il a été décidé de regrouper au sein d'une seule allocation de base l'ensemble des crédits relatifs au programme triennal. Ceci permettra une gestion plus rapide et efficace des dossiers et permettra de développer des actions plus transversales.

Au niveau des moyens de paiement, les crédits nécessaires à l'ordonnancement des subsides accordés en 2009 dans le cadre de la mesure décidée suite aux dégâts d'hiver 2008-2009 ont été prévus.

Par ailleurs, les moyens de paiement globaux liés au plan triennal ont été maintenus malgré la situation budgétaire difficile.

Au niveau des moyens d'action, un crédit de 30 millions d'euros a été dégagé afin de lancer une opération pilote de droit de tirage sur les travaux de voierie. Malgré cela, ce sont près de 30 millions d'euros qui sont maintenus pour l'ensemble des opérations qui ne feront pas l'objet de ce processus pilote.

Pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, et cela dans le cadre des aménagements spécifiques, il importe de soutenir des projets innovants et de qualité dont le but est notamment de sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables, PMR, piétons, cyclistes, motards, d'améliorer le cadre de vie des citoyens de jour comme de nuit par la mise en place d'un éclairage public adapté aux lieux et économiseur d'énergie, d'entretenir les voiries afin d'assurer de bonnes conditions de circulation à tous les usagers, d'aménager des espaces publics conviviaux, contribuant à créer un environnement de qualité, etc.

Un crédit de six millions d'euros est prévu pour soutenir ces différents projets.

J'en viens à la rénovation et à la revitalisation urbaine.

Aujourd'hui, partout en Europe, face au phénomène de désindustrialisation, de vieillissement de la population, d'exode des jeunes vers une périphérie plus verte, de changement des mentalités et une mutation du contexte socio-économique, il s'indique d'attacher une attention particulière à la requalification du tissu urbain, à la valorisation des villes et des zones agglomérées qui nous livrent un passé diversifié auquel s'attache une histoire et une évolution particulière. De la même manière, en Wallonie, les centres urbains ont fortement subi les conséquences des crises qu'ils ont traversées. Ils ont été touchés tout spécialement par la montée du chômage et de la précarité. Leur fonction commerciale s'est parfois diluée.

Mais les centres urbains ont gardé leur pouvoir d'attraction des habitants et des activités. Leur rôle dans le développement wallon est avéré. Par une action volontariste en faveur des villes, le Gouvernement entend utiliser à plein ce levier de développement de l'ensemble de la Région.

Dès lors, il apparaît indispensable de revitaliser les centres urbains à travers, notamment, le lancement d'appels à projets pour inciter les Pouvoirs locaux à développer des dynamiques de développement urbain et de soutien au commerce. Par ailleurs, le développement de complémentarités entre les acteurs publics et privés, et le développement de synergies entre les différents pouvoirs subsidiants sont deux actions à mener en vue de rencontrer cet objectif.

En effet, l'efficacité engendrée par une collaboration entre les acteurs publics et privés n'est plus à démontrer dans notre région et la revitalisation urbaine en est une parfaite illustration. Cette politique permet de mobiliser des capitaux privés : deux euros privés dont un euro au logement, pour un euro public, aménagement d'espace public.

Ces capitaux privés viennent donc s'ajouter aux moyens publics en vue de mener une politique volontariste souhaitée par les Pouvoirs locaux et régionaux. Il s'agit de démultiplier l'efficacité des moyens publics. Des moyens structurels, près de 13 millions d'euros, ont été inscrits aux compétences du Ministre Furlan. Ces crédits s'ajoutent à ceux du Ministre Henry — quand on a écrit le discours, on ne s'attendait pas à la question de M. Jeholet *(rires)* — afin de garantir une politique proactive en matière de rénovation et de revitalisation urbaine.

En ce qui concerne la politique touristique, de nombreuses réformes ou politiques nouvelles ont été amplifiées en 2009. Toutes ont en commun un soutien accru au développement des entreprises touristiques, notamment à travers de nouveaux partenariats public-privé.

En 2010, ces politiques seront évaluées.

En ce qui concerne le secteur des hébergements touristiques, le dernier secteur labellisé, celui des villages de vacances, émarge aux primes, notamment en ce qui concerne les aménagements requis par les nouvelles normes relatives à la sécurité incendie.

De même, le mécanisme de labellisation des endroits de camp et des primes de mise en

conformité aux normes de sécurité incendie et d'hygiène, sera mis en oeuvre durant l'année 2010.

Pour le secteur des attractions touristiques, l'entrée en vigueur au 1er juin 2007 du décret du 1er avril 2004 se traduit par l'augmentation des moyens effectués aux attractions touristiques afin d'améliorer la qualité de leurs infrastructures d'accueil et leur labellisation.

Pour ce qui concerne la promotion, l'ouverture de l'Office de Promotion du Tourisme (OPT) aux entreprises touristiques, notamment par la création de *clubs* en son sein, poursuit l'objectif de fédérer les acteurs touristiques autour de filières thématiques ou géographiques de produits, ou encore autour de marchés émetteurs cibles.

En outre, 2010 sera par ailleurs l'année de mise en oeuvre du plan quinquennal qui sera prochainement soumis au Gouvernement. Ce projet ambitieux fera la part belle au renforcement de politiques existantes et traduira le contenu de la Déclaration d'éthique régionale, en réservant des moyens pour la mise en oeuvre des synergies Wallonie-Bruxelles, notamment par le biais de Wallonie-Bruxelles *International* et aussi de l'OPT.

De grands dossiers tels que la mise en oeuvre de la réhabilitation du site de la Bataille de Waterloo, la mise en valeur des villes d'art, de même que la ruralité touristique, seront particulièrement développés durant cet exercice et, notamment, la poursuite du développement des sites des lacs de l'Eau d'Heure.

J'en terminerai par là, 2010 sera également l'occasion d'organiser les « Printemps du Tourisme », plus de dix ans après les États généraux réservés aux professionnels du secteur.

Voici, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, l'exposé introductif que mon collègue souhaitait que je prononce en son nom.

M. le Président. – Je vous remercie une nouvelle fois d'avoir remplacé notre collègue, M. Furlan qui s'est fait opérer, me dit-on, et que les choses évoluent correctement pour votre parfaite information.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte.

Je cède la parole à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – M. le Ministre a abordé le droit de tirage, qui va représenter des moyens budgétaires relativement importants, mais permettez-moi simplement une remarque par rapport à la revitalisation urbaine et les moyens que l'on y va consacrer.

Le transfert ne me rassure pas nécessairement. En effet, si M. Henry temporise autant ou prend des décisions comme il l'a fait par rapport à certaines infrastructures, je ne suis pas convaincu. Dans un dossier de revitalisation urbaine, il y a bien évidemment l'équilibre entre l'aspect économique et l'aspect aménagement du territoire, quel qu'il soit, et donc, il faut un équilibre, mais j'espère qu'on ne temporisera pas ou qu'on ne va pas refuser ou s'asseoir sur toute une série de dossiers qui ont été déposés par un certain nombre de pouvoirs locaux. Mais cela, c'est une remarque périphérique.

Par rapport au droit de tirage, Monsieur le Ministre, je dois vous dire que nous sommes extrêmement déçus. Déçus parce que le MR avait fait déjà une proposition et même d'autres formations politiques avant 2004 avaient déposé des textes, c'était le fameux décret « FRIC ». Je n'aime pas beaucoup ce mot mais, enfin, ce n'est pas nous, c'est le Ministre du Budget actuel.

Déçus parce qu'il y a, on le constate — et M. Neven l'a dit tout à l'heure, il a eu la franchise de dire qu'à la limite, peu importe les Ministres qui sont passés dans ce département — une attribution, je ne vais pas dire politique, mais partisane, arbitraire, de toute une série de subventions.

On est à l'aube d'une nouvelle législature et vu ce que les programmes des différentes formations politiques avaient souhaité en matière de bonne gouvernance et de transparence des subsides attribués par la Région wallonne, on avait évidemment beaucoup d'espoirs d'avoir un consensus sur un véritable projet de droit de tirage dans lequel pourrait se retrouver l'ensemble des communes.

Si je relis la Déclaration de politique générale — c'était vraiment la priorité de M. Furlan et il va mieux, tant mieux, à nouveau souhaitez-lui un prompt rétablissement, mais faites-lui quand même part de notre inquiétude et de l'inquiétude du Mouvement Réformateur par rapport à son projet phare qu'il avait annoncé quand il était entré en fonction — sur la mise sur pied d'un droit de tirage pour les subsides et je cite : « *...pour les subsides d'investissement de base, voiries, bâtiments, énergie, octroyés sur une base pluriannuelle et ventilés entre les Pouvoirs locaux en fonction de critères objectifs et transparents* ».

Dans les programmes des partis de la majorité, chacun ira relire ce qu'il a écrit dans son

programme, ce qu'il a «vendu» aux électeurs avant les élections, mais que ce soit au Parti Socialiste, que ce soit au cdH, que ce soit chez les Écolos — et j'invite les Parlementaires écolos à aller relire ce qu'ils ont annoncé, ou ce qu'ils ont écrit, et ce qu'ils vont voter aujourd'hui, mais c'est vrai qu'on les entend très peu dans le cadre de cette discussion budgétaire...

(Réaction de M. Disabato)

Quand je vois les programmes justificatifs des Ministres Écolos et les erreurs incalculables, même si le Ministre Antoine arrive à les calculer, c'est la phrase de la semaine.

Revenons au droit de tirage, et je vous invite vraiment à relire ce que vous aviez annoncé dans votre programme. Or, de quoi s'agit-il ici, Monsieur le Ministre? D'un véritable chèque en blanc au Gouvernement et au Ministre Furlan! C'est très clair! Et je l'ai dit au début de cette Commission, pour que le Parlement exerce son droit de contrôle, il faut qu'il ait les moyens de le faire. Mais ici, très clairement, par rapport à un sujet aussi important, le Ministre, le Gouvernement, a décidé de mettre le Parlement hors jeu! Je dis bien hors jeu! Et on reviendra sur le décret tout à l'heure, mais c'est important d'en discuter lors du débat général sur le budget.

Donc, en fait, M. Martens, que l'on rappelle, a beaucoup de missions aujourd'hui: peut-être que le Gouvernement l'a appelé et qu'il a expliqué les pouvoirs spéciaux, comment au niveau fédéral, il les a mis à l'époque. Et on a eu des pouvoirs spéciaux...Parce que c'est un spécialiste, et peut-être que vous avez fait, ou M. Furlan a fait appel à M. Maertens puisqu'il est consulté dans des tas de domaines pour voir comment mettre en place des pouvoirs spéciaux pour le Ministre et pour le Gouvernement.

Donc, le risque d'arbitraire, de politisation dans toute une série de subsides, évidemment, il est toujours là et il est bien là et peut-être plus que jamais présent.

Cela, c'est la première remarque qui est fondamentale.

Je voudrais aussi attirer l'avis du Conseil d'État par rapport à ce que je dis. Je ne reviens pas sur l'avis rendu en cinq jours et en extrême urgence, mais le Conseil d'État relève que la notion de droit de tirage n'est nulle part expliquée et qu'idéalement, elle devrait être définie dans le Code de la Démocratie locale d'autant qu'ici, il s'agit bien d'établir un système, j'y reviendrai, dérogatoire à la procédure classique des plans triennaux.

Il note aussi que c'est au législateur lui-même qu'il revient de définir les règles et les conditions de ce système. Je m'adresse à l'ensemble des Parlementaires de la majorité et de l'opposition: dites-vous bien qu'on nous confisque ce droit, cette légitimité. C'est le Ministre et le Gouvernement qui vont le faire seuls et donc, le Conseil d'État souligne que le Parlement ne peut signer un chèque en blanc pour le Gouvernement.

Je passe évidemment l'avis du Conseil supérieur des villes et communes, le point de vue de l'UVCW et on a eu son Président qui est venu nous exprimer, très bien d'ailleurs, son évaluation du décret que vous avez voté il y a quelques mois, le décret tutelle. Monsieur Neven, vous étiez là, on n'aurait pas pu aussi brillamment commenter et analyser ce décret tutelle.

Par rapport au droit de tirage, l'UVCW se réjouissait dans son ensemble de ce principe du droit de tirage mais entre le droit de tirage imaginé par l'UVCW et le droit de tirage pondu par le Ministre de l'Intérieur, je pense que ce sont deux choses totalement différentes. Donc, par rapport au chèque en blanc et aux pouvoirs spéciaux, deuxième critique très ferme et très forte, c'est la dérogation puisque vous nous demandez une dérogation par rapport au système qui fonctionne aujourd'hui et au système classique des plans triennaux et, à nouveau, c'est le Gouvernement et le Ministre qui vont décider seuls.

On va mettre aussi en place une discrimination entre communes, et je reviendrai sur le principe de l'expérience pilote puisque c'est une expérience pilote. En général, une expérience pilote concerne des petits budgets et l'une ou l'autre communes — il y en aurait même eu cinq, six, dix, il n'y aurait pas eu de problème par rapport à cela — mais ici, c'est une fameuse expérience pilote. Ou alors, on me dit qu'on prend Charleroi, Liège, Seraing et Mons, et que cela va constituer l'expérience pilote, mais moi, je suis inquiet.

M. Onkelinx (PS). – C'est un bon choix.

M. Jeholet (MR). – J'ai dit Seraing? J'ai oublié Herstal et Ans, mais à Ans, ils n'ont plus besoin de subsides, tout a été fait. Ils sont servis pour 50 ans. *(rires)*

Mais par rapport à la discrimination entre communes, il y a donc des communes qui vont bénéficier de cette expérience pilote pendant trois ans et d'autres qui ne seront pas soumises au même régime. Quand l'expérience pilote — j'ai dit, si elle concerne l'une ou l'autre commune, pas de problème, on fait une expérience pilote sur le sport, M. Eerdekens avait lancé cela, M. Daerden avait

supprimé, Mme Arena aussi, mais c'était une bonne idée, il avait pris dix écoles pour voir si on ne pouvait pas améliorer le sport à l'école, cela, ce sont des bonnes mesures -, prend une telle ampleur, il y a une véritable discrimination entre les communes qui vont rentrer dans cette expérience pilote et les autres. Vous avez peut-être déjà — et c'est vrai que je m'adressais plus à votre collègue et je ne vous en veux pas du tout si vous n'avez pas réponses — les noms des communes et des villes qui sont concernées et les critères de choix.

Troisième remarque, Monsieur le Ministre, on parle dans cette expérience pilote des travaux d'entretien de voiries. Alors, vous savez, le droit de tirage, les subventions, bien évidemment, il s'agit de travaux subsidiés dans le sens classique du terme et que cela représente des budgets importants. Je ne dis pas qu'il faut supprimer toute initiative ou toute mesure d'incitants dans toute une série de politiques de la part des Ministres. Je conçois qu'il puisse encore y avoir des Ministres qui, par rapport à une politique spécifique, souhaitent consacrer un budget et dirent que les communes qui rentreront dans le cadre de cette politique bénéficieront d'un subside. Donc, je ne dis pas qu'il faut nécessairement supprimer cela totalement. Mais que constate-t-on ? Et on l'avait fait parce que c'était plus clair en 2008. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus difficile de s'y retrouver, mais on était à plus de 350 millions d'euros. C'est ma collègue, Mme Cornet, qui avait fait le compte. On voyait toute une série de subventions diverses aux Pouvoirs locaux — économie et emploi (54 millions d'euros), recherche (10 millions), environnement (8 millions), Pouvoirs locaux (124 millions), aménagement du territoire et logement (53 millions), tourisme (8 millions). Toute une série de politiques, mais avec une somme quand même importante de 350 millions d'euros.

Dès lors, si on veut mettre fin à ce côté, je l'ai dit, arbitraire, partisan des subsidiations, il faut que cela concerne autre chose qu'uniquement les travaux d'entretien de voiries. Or, ce n'est évidemment pas du tout le cas.

Par rapport à ce mécanisme, les critères, je l'ai dit aussi, c'est un chèque en blanc accordé au Gouvernement. Quels sont les critères ? J'aurais souhaité pouvoir en discuter. Nous sommes des Parlementaires. Nous sommes, pour la plupart, des mandataires locaux. On aurait quand même pu se mettre d'accord sur certains critères. J'y reviendrai. La Communauté germanophone a mis en place ce système — d'ailleurs, on est les seuls à ne pas avoir mis ce système en place — et il fonctionne très bien en Flandre depuis 2002. En Communauté germanophone, ils l'ont mis en place et je voyais votre collègue et notre Collègue et ami M. Lambertz se féliciter du système qu'il avait mis en place, mais avec la définition de critères objectifs (la superficie, le nombre de kilomètres de voiries, la population). Vous allez me dire «*on va les mettre en place*», mais comment voulez-vous que le Parlement et que nous nous prononcions sur un budget ou sur un décret quand on n'en débat pas, qu'on n'en discute pas et qu'on ne connaît pas encore ces critères ? Je pense que ce n'est pas acceptable. Je l'ai dit, nous sommes en début de législature et moi, j'avais cru comprendre, de la part de l'ensemble des formations politiques, qu'on aurait pu s'entendre sur ce projet ambitieux et donc, voter un décret en début de législature, parce que c'est vrai que c'est plus facile et que cela évite le débat majorité-opposition. Des promesses ont été faites. Il faut qu'on puisse prendre une mesure pour l'avenir et que chaque parti et chaque Ministre s'en tiennent à ce souci de bonne gouvernance, de transparence car je sais que c'est tentant de pouvoir disposer d'une manne budgétaire et de pouvoir distribuer et soutenir toute une série de projets.

Je l'ai dit, trois ans d'expérience pilote, on est à la fin de la législature et donc, on enterre le droit de tirage tel que beaucoup l'avaient conçu avant les élections, tel que l'UVCW l'envisageait, tel que les Pouvoirs locaux le souhaitaient. On a ce débat au Parlement, mais on a aussi énormément de mandataires locaux qui ne sont pas Parlementaires et quand vous en parlez avec eux, ils souhaitaient vraiment ce droit de tirage pour les raisons que j'ai évoquées, par rapport à la politisation, l'arbitraire et le côté partisan, mais aussi parce que cela permet et cela renforce l'autonomie communale et la prévisibilité des investissements. Je pense que c'est important. On a déposé un décret avec M. Jamar et certains collègues où on permettait aussi aux communes de thésauriser certains moyens pour faire des investissements, pour véritablement programmer des investissements dans le temps et donc, de renforcer l'autonomie des communes. Je me permets de faire allusion à la charte d'autonomie locale par rapport à ce débat. La charte européenne de l'autonomie locale, entrée en vigueur en Belgique en 2004, énonce les principes de l'autonomie locale et rappelle notamment que d'un point de vue de la liberté d'action des collectivités locales, les subventions globales ou par secteur sont préférables aux subventions affectées à des projets spécifiques. Que constate-t-on ? Les analyses régulières de Dexia, vous le savez, Monsieur le Ministre, ont bien montré qu'en Région wallonne, les recettes issues des subsides spécifiques (personnel, enseignants, bibliothèques, mobilité, infrastructures sportives, mesures liées à l'énergie) connaissent une croissance plus importante que les autres recettes.

Donc voilà, dans le débat général, ce que je voulais dire, Monsieur le Ministre. Nous avions déposé un décret allant beaucoup plus loin, mais

confiant vraiment au Parlement le soin de débattre de ce sujet important, de définir les critères pour poursuivre cet objectif que j'espérais, — parce que je dois bien vous dire qu'après ceci, je n'attends plus rien, ni du PS, ni du cdH qui avaient déjà refusé le débat l'année dernière, ni d'Écolo parce que là, par rapport à un projet comme celui-là, par rapport à ce que vous avez dit avant les élections et par rapport à ce que vous allez voter — je suppose, peut-être pas — aujourd'hui, ce n'est même plus baisser son pantalon.

Par rapport à notre projet de décret et à ce droit de tirage, nous voulions aussi établir un cadastre des subventions. Je l'ai encore rappelé hier au Ministre du Budget qui a les infrastructures sportives dans ses compétences, nous avons besoin, dans un débat budgétaire, pour évaluer les politiques mises en place, de cadastres des infrastructures sportives, des dossiers en cours : où sont ces dossiers, dans quel état d'avancement de procédure ? Par rapport aux APE, Monsieur le Ministre, vous êtes directement concerné et vous le savez bien, on a déjà souvent interrogé le Gouvernement. On doit avoir un cadastre complet, total, transparent de mesures. Par rapport aux subventions, c'est la même chose. Qu'on puisse dire, parce que je dis qu'à Ans, ils n'ont plus besoin de subventions parce que, c'est vrai, il suffit d'aller à Ans pour voir que tout est refait, que les routes sont magnifiques, qu'on est à Eurodisney, mais c'est vrai, moi, je souhaiterais pouvoir, outre l'impression que j'ai quand je vais à Ans, dire que, par rapport à un cadastre chiffré et précis, il est anormal qu'une commune comme celle-là — probablement parce qu'elle a une certaine couleur politique ou parce qu'elle a à sa tête une personnalité — eh bien, ce n'est pas normal, elle a bénéficié de beaucoup trop de subsides par rapport à toute une série de petites et moyennes communes qui n'en bénéficient pas alors qu'elles en ont aussi bien besoin. Je pense que c'est deux poids, deux mesures et que, aujourd'hui, vraiment, pour les communes, c'est une régression, c'est un pas en arrière qu'on nous demande de voter à travers le budget et à travers le décret.

M. le Président. – Avant de céder la parole à M. Neven qui me l'a demandée, je signale aux Commissaires que le Cour des comptes, qui devrait nous le confirmer, n'a pas d'observation. Je souhaiterais que ce soit acté au compte-rendu. Je cède la parole à M. Neven et ensuite, à M. Fourny.

M. Neven (MR). – Je voudrais revenir sur le problème des compensations du plan Marshall. Évidemment, j'aurais souhaité que M. Furlan soit là. Il n'est pas là. Il n'en peut évidemment rien, mais sur un certain nombre de choses, j'aurais voulu pouvoir lui dire — parce qu'évidemment, ce n'est pas à chaque législature que le Président des l'Union des villes devient Ministre des Pouvoirs locaux, c'est un cas particulier et en soi, je m'en suis réjoui quand j'ai vu que c'était lui qui devenait Ministre mais, maintenant, on a un certain nombre de questions à lui poser — qu'il me semble que son attitude politique d'aujourd'hui n'est pas nécessairement conforme à ses déclarations. C'est gênant de le dire en son absence, mais le fait qu'il soit absent n'est pas non plus une raison pour ne pas le dire.

Ce problème des compensations du plan Marshall touche les communes de très près et les communes ont un intérêt inégal aux compensations dudit plan car elles ne sont pas toutes touchées par le plan Marshall de la même manière.

J'ai d'ailleurs déjà eu l'occasion d'en dire un mot hier en Commission du Budget. Il est évident que le plan Marshall a touché davantage les communes qui sont dans le sillon Sambre & Meuse que les communes ardennaises, par exemple, ou les communes du Brabant wallon. Si nous considérons nos communes en différents groupes en fonction de l'importance de leurs rentrées, il y a des communes qui touchent beaucoup d'argent parce qu'elles disposent d'une population importante, ayant des moyens et habitant des maisons à haut revenu cadastral. Il y a par ailleurs des communes, surtout en Ardennes, où il y a énormément de bois. Quand on fait une coupe de bois dans une commune ardennaise, évidemment, c'est une rentrée extrêmement importante. Mais d'autres communes ont dû se résigner à taxer les industries tout en étant bien conscientes que c'était quelque chose qui n'allait peut-être pas dans la bonne direction lorsqu'on veut avoir une région qui est en bonne santé économique. Ce phénomène n'est pas récent, il y a très longtemps que c'est comme cela. Et évidemment, le Gouvernement précédent, à un moment donné, s'est posé la question de savoir si les compensations représentaient la bonne solution, mais il n'empêche qu'un certain nombre de communes ne pourraient pas vivre sans ces rentrées.

Je voudrais souligner qu'il y a une différence significative entre la vision de ces compensations qu'ont les échevins des Finances, qui sont pour le moment face à la tâche délicate de rédiger un budget en équilibre, et ce que nous en disons, ici, vient sans doute un peu trop tard pour les échevins qui devraient déjà en principe avoir presque terminé leur projection budgétaire.

Le décret du 23 février 2006 a fait que les entreprises wallonnes devaient bénéficier de ce que l'on a appelé le plan Marshall. Les avis, c'est vrai, sont partagés sur son efficacité. Si je prends le cas de ma commune, j'ai vu pas mal d'entreprises qui paient moins d'impôts à la ville, mais je n'ai pas vu qu'elles avaient engagé du personnel

supplémentaire, et je n'ai pas vu non plus que de nouvelles entreprises étaient venues s'installer chez nous. Pourtant, c'était possible.

Donc, les communes ont eu en fait, dès le début, l'impression que tout cela était en partie financé sur leur dos. L'impression ou la crainte, en tout cas, c'est un sentiment désagréable.

Donc, évidemment, des compensations ont été octroyées par le Gouvernement précédent. Il n'a pas pu faire autrement, elles étaient les bienvenues, mais tout cela n'a pas toujours été fait dans la clarté. Je me souviens d'avoir interpellé pratiquement la même semaine M. Daerden et M. Courard, et avoir obtenu des réponses qui n'étaient pas tout à fait les mêmes parce qu'il n' y avait pas une grande transparence sur la manière d'octroyer ces compensations.

Je le souligne entre parenthèses, et je l'ai dit hier également — le ministre a été touché, il m'a répondu assez longuement sur cette remarque — les éco-bonus ne sont plus à l'heure actuelle motivés de la même manière par le fait de faire venir de nouvelles industries qui posent plus de problèmes qu'elles n'apportent de compensations. Je sais bien que si on va plus loin, c'est sûr que cela reste indispensable. Mais il n'empêche que celui qui fait sa gestion communale se dit: «*je vais avoir des industries, cela va me causer des problèmes et je ne vais rien en avoir en retour*». Il est par conséquent extrêmement important que ces compensations soient équitables. Elles n'étaient garanties que jusqu'en 2009. Et nous l'avions d'ailleurs dénoncé à l'époque sans être écoutés.

J'aimerais que le Gouvernement, à l'heure actuelle, réaffirme sa volonté de compenser les pertes engendrées. Mais, à nouveau, la clarté ne me paraît pas être particulièrement au rendez-vous. En fait, on demande aux communes de troquer une compensation réelle concrète contre une compensation qui me paraît tout de même incertaine et fondée sur des prospectives.

La commune bénéficiait de compensations pour le précompte immobilier, pour la force motrice, pour la taxe industrielle. Et cela représentait des sommes relativement importantes. Je prends le cas de ma commune, qui ne constitue pas une exception, où cela se chiffre quand même à environ 2% du budget — ce n'est pas rien. Et alors, maintenant, on nous dit: «*tout cela, vous ne pouvez plus le mettre dans votre budget, et vous avez cette perte de compensation qui doit être compensée par une augmentation de 3,7% du précompte immobilier*». Mais en réalité, ces 3,7% d'augmentation du précompte immobilier, cela représente en fait 40% de la perte seulement. Donc, cela veut dire qu'il reste un trou de 60%. Alors vous nous dites qu'on a prévu 5 millions en crédits provisionnels. C'est un moyen d'action, on peut espérer que cela servira à compenser, dans notre cas, les 60% qu'il n'est pas autorisé de mettre au budget, mais il n'empêche que cela rend bien difficile de réaliser le budget. Ou alors, dites-nous que l'on peut inscrire non pas 3,7% mais l'équivalent de ce qu'on avait. Certains disent que les compensations ont été trop importantes pour certaines communes, c'est possible, cela prouve à nouveau qu'il y avait un tel manque de clarté à l'époque que le Gouvernement ne s'y est pas retrouvé, accordant trop de compensations à certaines communes .

Mais à présent, on ne voit pas clair non plus. J'ignore comment nous allons boucler notre budget avec une diminution aussi importante et là, j'aimerais quand même bien que vous me donniez des explications supplémentaires d'un point de vue macroéconomique. Alors, est-ce que c'est chaque commune qui va pouvoir inscrire 3,7% en plus ou bien est-ce que c'est une moyenne qui va varier en fonction des communes? Je pourrais évidemment rappeler — mais cela, vous le savez tout aussi bien que moi, on vient d'ailleurs déjà d'y faire allusion il y a un moment — que les communes jouent un grand rôle dans l'économie de la Région wallonne puisque 50% des investissements sont réalisés via les communes. Ce sont les communes qui ont des programmes, les programmes les plus précis, et qui souhaiteraient, si c'était possible, allez plus vite pour concrétiser leurs intentions. Donc voilà pour moi un problème important.

Je parle des investissements des communes, mais j'aurais pu parler aussi longuement du droit de tirage, mon collègue vient de le faire avec beaucoup de talent, d'habileté et de pertinence. Je voudrais simplement redire que nous sommes en retard sur les régions voisines, sur les autres régions belges, et sur d'autres pays européens. Et, par conséquent, je vais répéter que je ne comprends pas bien pourquoi il faut un projet pilote: le projet pilote existe! Il suffit d'aller voir à Eupen et dans les 9 communes germanophones comment cela se pratique et je crois que si on part de là, ce ne sera déjà pas si mal. C'est tout de même assez vexant pour la Région wallonne de se dire que les communes wallonnes sont en retard sur les communes germanophones . On aurait pu croire qu'elles étaient en quelque sorte nos satellites, mais c'est le contraire, c'est nous qui devons suivre l'exemple de ce qui se fait là. Cela me paraît assez regrettable.

Je voudrais dire aussi que toutes les instances européennes soulignent bien l'importance qu'il y a à avoir une plus grande autonomie locale, que c'est mieux d'un point de vue démocratique, que c'est mieux d'un point de vue économique. De toute façon, nous serons quand même toujours défavorisés de par nos institutions parce qu'on peut

établir un droit de tirage au niveau de la Région, mais il y a quand même ceux qui dépendent de la Communauté française. Donc, on peut faire un droit de tirage tant qu'on veut, des investissements par exemple en matière d'écoles — et vous savez que c'est un énorme problème que l'on discute à l'heure actuelle, que l'on devrait discuter, parce la discussion me paraît pour le moment être un peu en léthargie — nous sommes de toute façon défavorisés, donc, il y a encore beaucoup plus de raisons de ne pas se mettre en retard en sélectionnant un certains nombre de communes qui vont bénéficier de ce nouveau processus.

Un certain nombre d'aspects ne correspondent pas à ce que M. Furlan avait dit à l'époque où il était Président de l'Union des villes et des communes, et c'est pour cela que j'aurais aimé lui poser mes questions personnellement. Vous pouvez évidemment me donner votre point de vue, Monsieur le Ministre, mais c'est maintenant que nous sommes au cœur du débat et c'est maintenant que les décisions se prennent. J'espère que M. Furlan va réfléchir et surtout bien se souvenir de ce qu'il avait déclaré au moment où il était Président. Aujourd'hui, j'ai confiance en lui, je crois qu'il faudra qu'il fasse peut-être davantage valoir son point de vue au niveau du Gouvernement.

Je voudrais aussi dire un mot du Fonds des communes. Le Fonds des communes, on en a beaucoup discuté sous le Gouvernement précédent. Cela a été l'objet d'un terrible marchandage, vous le savez bien. Y a-t-il eu plus d'argent pour le Fonds des communes ? Les communes qui étaient en difficulté en ont certainement profité, celles qui avaient pris plus de précautions, probablement moins. Mais on est passé à côté d'un aspect important, d'un aspect essentiel, l'externalité. On a baptisé externalité quelque chose qui n'était pas l'externalité et on n'a pas connu de véritable externalité. Si bien qu'un certains nombre de communes sont quand même à l'heure actuelle toujours en difficulté. Pendant des années, on avait eu des tas de débats, de séminaires même consacrés à cette externalité. J'ai participé personnellement à des tas de réunions en tant que Vice-Président de l'Union des villes avec les fonctionnaires de la Région wallonne, notamment. On avait vraiment de grands espoirs et puis cela a été évidemment une terrible déception.

Au budget 2008, un montant total de près d'un milliard était prévu pour le financement général des communes. Mais il y avait aussi des montants dédiés au plan Tonus I : une somme forfaitaire de 20 millions. Maintenant, cette somme a en fait disparu. Le Fonds des communes a en apparence progressé, il est de 962 000 euros, mais cette progression est toute relative car les montants consacrés au plan Tonus I et la provision pour la réforme ont disparu. Au total pour 2010, le montant alloué au financement général des communes et des CPAS est donc de 1.015.000.000. Et la progression réelle est donc d'à peine 1/2 % depuis la réforme du Fonds des communes il y a deux ans. La progression de la dotation générale est donc inférieure à 1 % et ceci alors que les communes et les CPAS sont confrontés à une série de charges nouvelles, telles que la consommation énergétique.

En conclusion, où est vraiment le refinancement dont on parlait lors des débats de la présentation de la réforme ? Le décret prévoit que c'est à compter de 2010 que le Gouvernement wallon a prévu une indexation supplémentaire à l'inflation de 1 % .

Il nous paraît donc que cette réforme du Fonds des communes est un leurre, en tout cas pour les communes qui n'avaient pas une trop grosse dette.

Je voudrais également vous poser une question un peu plus technique sur le CRAC. Chaque année, dans son budget, le CRAC souligne le coût que représente pour lui le détachement de ses agents dans les cabinets ministériels. En 2008, ce coût explosait puisque l'on arrivait à un coût annuel de 523.000 euros, soit 23 % des dépenses de personnel, probablement suite à des remaniements ministériels.

Les agents semblent maintenant être rentrés au CRAC puisque l'on n'évoque plus que trois agents détachés, dont le coût serait d'environ 200.000 euros. Le budget de fonctionnement du CRAC est passé, entre 2007 et 2010, d'un peu moins de quatre millions à près de cinq millions d'euros, soit une augmentation de 25 %.

Le budget du CRAC nous apprend aussi que le cadre des agents est passé de 58 à 71.

Pouvez-vous expliquer cette inflation de dépenses ? Pourquoi 13 agents supplémentaires sont-ils employés par le CRAC ? A-t-on procédé au recrutement par appel public et les missions du CRAC ont-elles été à ce point revues qu'elles nécessitent de tels engagements supplémentaires ?

Voilà une première série de questions. Durant le débat, j'aurai encore peut-être l'occasion de reprendre la parole.

M. le Président. – Dans l'ordre, M. Fourny m'a demandé la parole, M. Onkelinx et M. Saint-Amand. Par la suite, je propose que le Ministre réponde.

La parole est à M. Fourny.

M. Fourny (cdH). – Je voulais également intervenir au niveau du Fonds des communes, mais

la question vient d'être posée par M. Neven, donc, j'imagine que vous aurez une réponse globale visant à nous expliquer le mécanisme dérogatoire au Code de la démocratie locale puisque l'indexation et la majoration du pourcent annuel étaient prévues dans ledit Code. Ma question est d'ordre technique, elle est de savoir si ce décret budgétaire peut à lui seul permettre une dérogation légale à un décret que nous avons voté voici moins de deux ans.

Techniquement et juridiquement parlant, est-ce que cela tient la route ? Là, j'aimerais avoir une réponse précise et circonstanciée, d'autant que les communes ont intégré dans l'élaboration de leur budget, tout naturellement, la majoration du pourcent prévue dans le Code de la démocratie locale. Vous le savez, les Communes ont l'obligation de déposer normalement leur budget fin du mois d'octobre, mais l'échéance a été prorogée suite à un problème de communication de la circulaire à leur intention.

Il n'empêche que les conseils communaux se réunissent pour l'instant, analysent leur budget et vont les adopter dans les prochains jours pour pouvoir être en ordre de bataille dès le 1er janvier, et ne pas devoir fonctionner par douzième provisoire. On appelle cela « de la bonne gouvernance » !

J'aimerais vous entendre sur ce problème de type strictement juridique pour ne pas rentrer dans le débat budgétaire. On a compris que les moyens étant ce qu'ils sont, il fallait aussi faire des efforts, et c'est une manière d'y contribuer.

Deuxième élément, il concerne le fameux décret « Droit de tirage », qui a été initié. Dans les moyens budgétaires alloués en matière de travaux subsidiés, il y a une enveloppe de 30 millions consacrée à l'exercice de ce droit de tirage, droit de tirage qui va se profiler sur une période de trois années.

Pouvez-vous dès à présent nous indiquer quels seront les montants prévus au budget des années ultérieures, soit 2011, 2012, puisqu'il s'agit d'une période pilote sur une période de trois ans ? Est-ce que le montant de 30 millions sera reconduit ? Et donc, l'enveloppe globale sera-t-elle en définitive de 120 millions d'euros sur la période de trois ans.

J'aimerais également vous entendre sur cette question afin que les communes puissent se positionner et savoir quels seront les montants qui leurs seront dévolus puisque j'imagine que ce droit de tirage doit se faire en fonction de toute une série de critères que le Gouvernement va définir. Les communes pourront opter, j'imagine, dans le temps, année A, année B ou année C, et donc, j'aimerais connaître le mécanisme ou en tout cas, la manière dont vous entrevoyez budgétairement parlant, l'intervention de la Région dans ces projets afin que les communes puissent se positionner le plus rapidement possible.

J'imagine que certaines communes ont déjà des demandes et des besoins, qu'elles vont le faire savoir immédiatement, et donc, quel sera le *timing* d'application de ce futur décret ?

Le Parlement n'interviendra pas dans ce choix des critères, M. Jeholet l'a abordé. C'est une habilitation que nous conférons au Gouvernement, dans sa sagesse. Le projet portant principalement sur la réfection et l'entretien de voiries, pouvez-vous à tout le moins me confirmer qu'un des critères prépondérant sera le nombre de kilomètres de voiries communales qui occupent le territoire communal en question ? Cela me paraît être aussi un élément important si on veut rester dans cette logique d'aménagement et de réfection des voiries et vous comprendrez mon intervention en ce sens puisque les régions rurales telles que les nôtres, en Province de Luxembourg en particulier, sont frappées par la gestion de leur patrimoine routier important. Pour une commune moyenne, il faut compter près de 500 kilomètres de routes ! Ce n'est pas rien à entretenir !

Donc, outre les plans triennaux, je pense que cette enveloppe pourra effectivement faire du bien. Pourriez-vous donc déjà nous indiquer quels seront les critères qui seront pris en considération, outre évidemment le kilométrage de voiries ? Peut-on espérer que les critères, tels que ceux qui ont été fixés dans la répartition du Fonds des communes, seront ceux qui vont guider votre réflexion demain dans le cadre de leur élaboration ?

Enfin, également dans ce contexte-là, j'aimerais savoir si l'évaluation sera faite par le Parlement et si la Commission de l'Intérieur sera régulièrement tenue informée de l'évolution du dossier pour pouvoir se faire une idée puisque nous conférons une habilitation au Gouvernement à l'entame de la législature. J'imagine qu'à un moment donné, le Parlement sera, lui aussi, concerné et amené à apprécier la portée du décret qu'il aura voté aujourd'hui.

Enfin, question technique, Monsieur le Ministre, concernant le Fonds des calamités. Je vois que l'inscription est portée à zéro, que le crédit peut être le cas échéant majoré ou ajusté en fonction d'éventuelles circonstances climatiques. J'aimerais que vous puissiez nous indiquer s'il y a un fonds de réserve qui a été constitué pour le Fonds des calamités et si, en l'état actuel des choses, il y a un montant qui existe en cas de survenance d'un événement naturel ou s'il s'agit d'une gestion au cas

par cas de ce problème en fonction des événements climatiques qui peuvent survenir.

Voilà donc les quelques questions que je souhaitais vous poser à l'entame de cette discussion générale. Je vous remercie en tout cas pour l'attention que vous y avez portée.

M. le Président. – La parole est à M. Onkelinx.

M. Onkelinx (PS). – Je vais essayer de ne pas être redondant par rapport à ce qui a déjà été dit. Mon intervention se situera sur l'augmentation du Fonds spécial de l'Aide sociale et je me réjouis évidemment du fait que ce Fonds va être enrichi de cinq millions d'euros. On sait combien les missions du CPAS sont importantes parce qu'elles sont dirigées vers les publics les plus faibles, au niveau économique en tout cas. Notre sensibilité de socialistes nous porte à nous réjouir de cette augmentation, qui est récurrente d'après ce que j'ai pu comprendre.

C'est quelque chose de très important, d'autant plus que les missions du CPAS sont de plus en plus larges, et le CPAS a de plus en plus de difficultés à remplir ses missions. Il suffit de voir combien de nouvelles victimes de la crise financière émargent dans les CPAS. Cette augmentation n'est donc pas un luxe, je pense que c'est absolument indispensable.

On pourra aussi épingler le fait qu'on régularise aussi des demandeurs d'asile et que cela a un coût pour les CPAS, que l'exclusion du chômage par les politiques fait en sorte qu'évidemment, des chômeurs deviennent des allocataires du CPAS. C'est aussi quelque chose d'important et toute cette charge supplémentaire fait en sorte que cet apport de cinq millions d'euros du Gouvernement vers les CPAS est quelque chose de totalement fondamental.

Ma question, Monsieur le Ministre, est la suivante : au-delà de ces cinq millions d'euros, l'indexation de 1 % plus l'inflation, prévue dans le Code, est-elle complémentaire à cette augmentation, récurrente, ou sera-t-elle remplacée par celle-ci ?

Deuxièmement, dans le volet tourisme, vous parlez entre autres de réhabilitation du site de la Bataille de Waterloo et des Lacs de l'Eau d'Heure : c'est intéressant même si on n'a rien pour la Province de Liège. Je considère toutefois que l'on a déjà été gâtés, au niveau du Val St Lambert entre autres. Un certain nombre de choses y ont été faites, assez remarquables, et on ne peut que se féliciter de l'apport de la Région wallonne pour la réhabilitation de ce site exceptionnel.

En ce qui concerne ces deux dossiers, au-delà des axes plus larges du budget consacrés au tourisme, pouvez-vous nous faire le point sur l'avancement de ces dossiers et leurs perspectives pour 2010 ?

M. le Président. – La parole est à M. Saint-Amand, puis à Mme Pary-Mille.

M. Saint-Amand (Ecolo). – Lorsque Écolo était dans l'opposition, l'objectivation des subventions était effectivement une préoccupation très importante, une préoccupation majeure. Le droit de tirage, notamment, était l'un des outils essentiels qui était mis en valeur pour arriver à cet objectif tant attendu.

Aujourd'hui, nous n'avons pas baissé notre pantalon, nous n'avons pas baissé la garde, nous n'avons pas abandonné ces objectifs, que du contraire ! Nous faisons partie de la majorité et nous avons négocié une Déclaration de politique régionale, outil qui va fixer la politique pour les cinq prochaines années, dans laquelle le droit de tirage est bel et bien repris.

Cette DPR, je le rappelle, est un objectif à cinq ans, et nous avons une première concrétisation des mesures qui avaient été négociées par l'Olivier dans ce budget 2010, qui donne quelques axes, quelques réalisations, dans un contexte qui, il faut le rappeler, n'est pas le plus facile compte tenu de la situation générale.

J'ai entendu les inquiétudes de M. Jeholet et, oserais-je dire, sa longue complainte par rapport au droit de tirage. Ceci dit, Monsieur Jeholet, il y a ici sur la table une expérience pilote qui concerne des montants relativement importants, et qui contrairement peut-être à ce qui a été dit ou à la lecture abusive qui a été faite du projet de décret-programme qui va être soumis à notre vote, à notre appréciation, n'engage pas le Gouvernement pour trois ans. Le texte dit : « *Les engagements liés au système expérimental de droit de tirage ne peuvent dépasser une période de trois exercices à dater de l'exercice 2010* ».

Alors, Monsieur le Ministre, ou je n'ai pas bien compris, ou je traduis dans cette phrase que l'expérience pilote ne durera pas plus de trois ans. Cela veut dire aussi que l'on peut tout à fait imaginer, dans le souci que je partage avec M. Jeholet, d'aller plus vite et d'aller plus loin. Si l'expérience pilote est concluante au bout d'un an, on appuie sur l'accélérateur et on développe ce système en l'étendant de manière beaucoup plus large.

C'est en tout cas le souhait que j'exprime, ici, au nom du groupe Écolo : pouvoir atteindre le plus rapidement possible l'objectivation des subventions et mettre le plus largement possible en œuvre ce droit de tirage.

Profitons de cette année 2010 pour faire une première expérience, évaluons-la et appuyons-nous sur cette expérience pour la développer plus largement.

Ceci est dit pour la question du droit de tirage.

J'aurais aimé poser une question très simple à M. le Ministre. J'ai lu dans les documents — et ce n'est pas facile comme c'est le premier exercice pour le nouveau député que je suis — qu'on parlait, à certains endroits, d'un plan Mercure et d'un plan Air-Climat. Est-ce à dire qu'il y aura un appel à projets qui sera lancé en 2010 pour un plan Air-Climat et pour un plan Mercure? C'est une question assez concrète qui concerne l'utilisation des crédits qui sont repris pour ces deux projets-là. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme Pary-Mille, après quoi je cèderai la parole à M. le Ministre.

Mme Pary-Mille (MR). – Monsieur le Ministre, je vais intervenir sur deux points.

Le premier concerne la cellule temporaire de contrôle des mandats locaux. En décembre 2005, dans une certaine urgence, le Parlement a voté un texte qui devait prendre diverses mesures dont la création d'un organe de contrôle. Cette année, j'ai pris connaissance du montant important octroyé pour cet organe de contrôle et en séance du 19 novembre, le Gouvernement wallon a pris un projet d'arrêté qui modifie l'arrêté de décembre 2007 portant création de cette cellule temporaire de contrôle des mandats locaux. En quoi ce projet d'arrêté modifie l'arrêté initial de 2007? C'est une question précise.

Je voudrais maintenant en venir au département du Tourisme. Le budget se contente, hormis quelques points, de poursuivre les politiques initiées en 2009 et mon collègue, tout à l'heure, a fait référence aux Lacs de l'Eau d'Heure et au site de Waterloo.

Par contre, des attractions touristiques voient leur financement réduit puisque les allocations sont revues à la baisse. Dans les subventions de fonctionnement accordées aux associations et aux organismes chargés de la gestion des infrastructures publiques, on passe de 2,1 millions à 915.000 euros. Je voudrais quelques explications. Pour les subventions en matière d'attractions touristiques, on passe de 1 million à 500.000 euros, et pour les études et fournitures relatives aux hébergements touristiques, on observe une diminution de 110.000 euros par rapport à 2009. Si je pouvais avoir des précisions, ce serait bien.

En ce qui concerne l'AB 31.01: subventions en faveur de l'entretien patrimonial des Jardins d'Annevoie, je m'interroge quand je vois que la Région octroie des dotations à des gestionnaires qui n'ont pas toujours été très respectueux des réglementations urbanistiques. Je voudrais savoir si une évaluation est envisagée par rapport à ce site et signaler que d'autres sites éprouvent des difficultés à obtenir des moyens alors que les communes font d'énormes efforts locaux et que des moyens complémentaires régionaux pourraient être tout à fait justifiés. Je voulais aussi vous entendre par rapport à ce point-là.

Par rapport au CGT, dans quelle mesure l'accroissement de personnel est justifié alors que les missions dévolues au CGT ne semblent pas augmenter et que les moyens consacrés à ces missions ne sont pas non plus réévalués? Cela fait-il référence à une création d'emploi à laquelle la DPR faisait allusion? Il s'agit de l'A.B.11.01.11.

M. le Président. – Je vous remercie pour votre intervention et je demande au Ministre de bien vouloir répondre.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Plusieurs intervenants sont venus sur les mêmes éléments. Pour les reprendre dans l'ordre, le droit de tirage. J'ai bien entendu les remarques des uns et des autres, la volonté claire est d'appliquer la DPR, de l'appliquer, je pense, avec volonté, dynamisme, mais aussi de manière à ne pas pénaliser les communes. Nous savons tous que passer d'un système vers un autre, même si les effets positifs de ce nouveau système, c'est d'assurer une plus grande transparence, donc, une plus grande perception de la raison pour laquelle l'un reçoit tel montant et l'autre tel montant, en sachant que — et M. Fourny l'a évoqué lui-même — les critères en eux-mêmes ne sont pas des invariants engendrant l'adhésion spontanée de tout le monde, suivant la dégradation de la voirie, la longueur des voiries. Tout cela va devoir être mis en oeuvre. Effectivement, je tiens à le souligner, ce sont toutes les communes concernées qui auront accès à ce système de droit de tirage dans l'opération pilote. Effectivement, vous avez raison, Monsieur Saint-Amand, de dire que c'est pour une durée maximale de trois ans et nous verrons bien au fur et à mesure du temps si c'est possible. C'est vrai que le Gouvernement souhaite, pour des raisons de célérité et pas du tout pour des raisons de vouloir évacuer un débat au sein du Parlement, mettre en place ces arrêtés. Nous débattons, et j'en ai l'expérience, de beaucoup d'arrêtés au Parlement et des questions sont évidemment posées. Elles sont tout à fait, non

seulement légitimes, mais pertinentes. Mon collègue, je suppose, n'aura de cesse de venir expliquer ce que cet arrêté donnera et l'expliquera à l'ensemble de votre Commission en sachant que les mandataires locaux seront évidemment consultés.

Je ne doute pas, vu son brillant passé à l'UVC qu'il la consultera, mais qu'il consultera aussi le Conseil supérieur des villes et communes et donc, que des communes auront l'occasion, pour répondre à l'interrogation de M. Fourny, de donner toutes les spécificités qui permettront de déterminer les critères. C'est une première somme de 30 millions. Pour l'entretien des voiries, cela semblait être d'abord une priorité — nous savons tous que les voiries préoccupent beaucoup les communes — de dire : «*nous nous lançons là-dessus*» et personnellement, je pense que c'est quelque chose de déjà très ambitieux que de se lancer avec ce volume sans mettre en cause le système général d'une manière claire.

Dès que cela sera possible et le plus tôt, à mes yeux, sera le mieux, mais je laisse évidemment la responsabilité à Paul Furlan de le mettre en oeuvre, nous viendrons avec un décret définitif. Je pense néanmoins qu'il faut y aller avec ordre et méthode et pas de manière précipitée. Je comprends qu'un certain nombre d'entre vous puissent avoir préféré le droit de tirage pris par décret et immédiatement mais, quelque part — certains d'entre vous ont cité la Communauté germanophone, d'autres, la Région flamande — nous voulons nous inscrire dans cette logique, nous souhaitons le faire avec rapidité, célérité, et le Gouvernement a donc choisi cette manière qu'est l'opération pilote. Mais, je pense vraiment qu'au travers des instances qui seront consultées, nous aurons l'avis de ceux qui sont les premiers concernés par cette opération, c'est-à-dire l'ensemble des collèges des bourgmestres et échevins de notre Région.

En ce qui concerne les compensations du plan Marshall, nous avons constaté — M. Neven l'a fait remarquer -qu'effectivement, les données qui étaient en possession de la Région n'étaient pas toujours conformes à la réalité de terrain. Certaines ont pu bénéficier d'une surcompensation, c'est très bien pour ces communes, ne revenons pas là-dessus. Aujourd'hui, c'est donc au travers de cette augmentation de 3,7%. Mais je tiens à dire — je prends la commune de M. Neven comme exemple puisque c'est lui qui a posé la question, mais il n'y a pas que la sienne, il y a aussi les communes de son entourage qui vivraient la même situation — qu'il peut déterminer de manière claire et objective, si la compensation à laquelle il peut prétendre n'est pas totalement réalisée par l'augmentation de 3,7%, le montant, le delta nécessaire à inscrire à son budget pour arriver à sa compensation totale.

Je tiens donc à dire que pour les communes, la compensation de 3,7%, c'est la compensation moyenne telle qu'elle a été calculée par les services de la Région. Dans les communes où ce montant de 3,7% est donc insuffisant, la commune peut inscrire - c'est évidemment l'objectif des 5 millions d'euros qui ont été prévus au budget -, un montant à charge de la Région pour arriver à ces 100% de compensation.

M. Neven (MR). – Excusez-moi, mais cela ne figure pas dans les instructions budgétaires de l'arrêté ministériel.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Nous venons, grâce à vous, grâce à votre question, de donner l'information à l'ensemble des communes. Je suppose que les services de mon collègue vont en informer les communes. C'était effectivement une interrogation. Moi, j'ai découvert cela hier après-midi en préparant mon intervention d'aujourd'hui, mais je tiens à dire officiellement que c'est la position du département de dire qu'on peut inscrire le delta de la différence entre le montant perdu et les 3,7%. À ce niveau-là, je suppose qu'une instruction sera donnée de manière précise aux communes.

M. Neven (MR). – Bonne nouvelle, mais cela prouve bien qu'il faut des bourgmestres, ici, parmi les Députés.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – C'est pour cela que la DPR souhaite en maintenir un certain nombre et donc, il n'y a aucun état d'âme à avoir à cet égard.

M. Neven (MR). – C'est parce qu'il faut en limiter le nombre.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Cela, c'est un autre problème. Moi qui ne suis pas bourgmestre, je me sens un peu moins concerné mais bon, je ne vais pas ouvrir ce débat.

Pour le Fonds des communes, plusieurs d'entre vous ont avancé un certain nombre de réflexions. Quelle a été la nôtre au sein du Gouvernement à l'initiative de mon collègue ? Nous nous sommes demandé s'il était raisonnable de flatter le montant initial 2010 et puis, constatant dans la mécanique qui avait été initiée par le Code, la réalité de l'inflation, de corriger à la baisse, au feuilleton. Si nous avions suivi de manière méthodique, et peut-

être même un peu bureaucratique le décret, nous serions arrivés au fait que le montant aujourd'hui aurait été supérieur et puis inférieur avec, dirais-je, le fait que les communes nous auraient dit : «*enfin, vous le saviez que le montant allait être réduit, donc, vous nous avez donné un faux espoir et puis, maintenant, vous reprenez*». Donc, nous avons intégré — c'est le but de la dérogation — l'inflation telle qu'elle est réellement perceptible. Ce qui fait que nous respectons l'esprit du décret et nous disons aux communes le montant qu'elles auront réellement. Il n'y a pas d'effet flatté aux chiffres qui étaient donnés. Je pense que nous avons respecté strictement le décret. Le montant de 2008 est arrêté. Maintenant, nous savons tous — et M. Onkelinx l'a fait remarquer — qu'un effort important sur le Fonds spécial de l'Aide sociale vient s'ajouter à la base et donc, c'est un montant qui vient s'ajouter au financement des communes. Nous savons bien, et j'ai répondu à la place de mon collègue à une interpellation cette semaine au Parlement, qu'un certain nombre de charges impactent le financement des communes.

D'autre part, M. Onkelinx a parlé des régularisations. Nous pouvons nous réjouir que des régularisations interviennent dans notre pays, mais nous pouvons aussi constater que, malheureusement, le Gouvernement fédéral n'a pas alloué des montants permettant de réaliser cette opération de manière neutre pour nos communes.

En ce qui concerne le CRAC et ses moyens de fonctionnement, le CRAC a vu ses missions être majorées au sein du Centre régional de la formation, qui dépend du CRAC, même s'il en est une partie autonome, a eu des missions supplémentaires en termes de financement alternatif et il y a eu des remplacements pour des raisons de détachements, ce qui a engendré une augmentation et donc, voilà d'où viennent ces différentes modifications au sein du CRAC.

En ce qui concerne le Fonds des calamités, nous avons effectivement maintenu le montant à zéro. J'espère qu'il n'y en aura pas, mais cela ne dépend pas de moi et si cela dépendait de moi, il n'y en aurait plus. On a mis le montant à zéro. Si quelque chose se passait en cours d'année, il est bien évident que le Ministre des Pouvoirs locaux alimenterait par transfert budgétaire et nous régulariserions ce montant au feuilleton. Voilà la mécanique qui est aujourd'hui imaginée, l'article est là et il peut donc être alimenté. Ne partons pas du principe que s'il y avait une catastrophe, nous serions démunis d'actions et de moyens.

Il n'y a pas de réserve au sens où on n'a pas mis une provision quelque part qui serait inutilisée, mais dans des articles où nous savons que des consommations ne sont pas totales entre aujourd'hui et le feuilleton, nous pourrions absorber ces montants et permettre de réalimenter l'action de base au moment du feuilleton et voilà comment nous avons pu le faire aujourd'hui et comment nous l'avons envisagé.

J'ai évidemment parlé du Fonds spécial de l'aide sociale et, vraiment, c'est quelque chose que le Gouvernement souhaitait soutenir. En ce qui concerne le site de Waterloo, c'est un projet qui date, non pas de la précédente législature, mais de l'avant dernière.

Il est clair qu'en 2015, certains se réjouiront du bicentenaire de la bataille et que certains continueront à trouver que Grouchy aurait bien fait d'arriver. Mais dans ces circonstances, il y a aujourd'hui, de la part de notre collègue, le Ministre Lutgen, une intervention en 2010 qui vient permettre de financer une partie des travaux. Au niveau des travaux publics, il y a la volonté de faire un financement alternatif. Vu l'importance des montants, la mise en valeur de ce site est un investissement tout à fait considérable de la Région pour mettre en valeur le site de la bataille et d'avoir une véritable attractivité touristique sur le site de Waterloo, enfin, sur le site de Braine l'Alleud appelé «bataille de Waterloo» puisque l'essentiel est en dehors de la commune de Waterloo, mais enfin, tout cela est du détail anecdotique. Nous continuerons à travailler sur les Lacs de l'Eau d'Heure. Pour répondre à M. Onkelinx, il y a un montant de 3 millions qui est prévu.

Pour M. Saint-Amand, je pense donc avoir répondu sur le droit de tirage. Nous n'avons pas encore défini les critères pour les plans Mercure et Air-Climat. Ce sera un débat au Gouvernement pour déterminer comment ces projets pourront être réalisés. En ce qui concerne la Commission temporaire de contrôle des mandataires locaux, l'arrêté a un objectif assez simple, c'est de prolonger la commission temporaire d'une année. Pourquoi ? Parce que vous avez vu dans la Déclaration de politique régionale, qu'il y a une commission éthique qui doit être mise en place, et le Gouvernement a donc souhaité maintenir cette commission une année en plus pour avoir le temps de mettre le processus définitif en ordre.

Vous avez abordé les Jardins d'Annevoie. C'est un dossier évidemment qui a une très longue histoire. Mon prédécesseur aux Affaires économiques l'avait lancé. Nous avons aujourd'hui mis en évidence un certain nombre d'éléments. Lorsque j'étais Ministre du Patrimoine et sur proposition de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, nous avons modifié la classification des Jardins d'Annevoie. C'est un lieu

touristique d'importance en Province de Namur. Vous avez raison de dire que nous disposons d'énormément d'endroits. En tant qu'ancien Ministre du Patrimoine, je peux dire qu'on a une grande chance, mais les moyens sont limités. Et c'est en ordre de priorité. Je vous propose peut-être de reparler avec Paul Furlan, lorsqu'il sera rétabli — et à ma connaissance, ce sera très rapidement — des priorités.

On m'indique que des modifications budgétaires sont des modifications techniques et pas du tout des modifications de nature politiques. Je me tourne vers les collaborateurs du Ministre Furlan pour être sur que je ne dis pas une bêtise. Donc, on peut vous rassurer sur le fait qu'en réalité, ce sont des ajustements techniques, mais qu'il n'y a pas d'impact ou de réduction significative à cet égard. Je pense ainsi avoir répondu à tout, je ne vais pas dire que la Province de Liège n'a rien, elle a toujours beaucoup et rassurez-vous, Monsieur Onkelinx, elle n'est pas mal traitée par le Gouvernement à l'instar d'ailleurs que l'ensemble des Provinces wallonnes. Je pense avoir — si j'en 'ai oublié, je vous prie de m'en excuser — avoir répondu à l'essentiel des questions qui m'avaient été posées, Monsieur le Président.

M. le Président. – Je vous remercie. Pour l'organisation des travaux, parmi les Commissaires qui se sont exprimés, je souhaiterais savoir qui souhaite apporter un complément. Monsieur Jeholet ? Oui. Monsieur Neven ? Oui. M. Fourny s'est exprimé. C'est non. M. Onkelinx, c'est non. M. Saint-Amand, une «*short*» ? Et non.

Donc, la parole est à M. Jeholet.

M. Jeholet (MR). – Je vous remercie Monsieur le Président. On m'a interpellé par rapport au droit de tirage. Donc, si vous me le permettez, puisqu'on a eu le débat, cela évitera qu'on ait peut-être le débat dans le cadre du décret-programme. Comme cela, on aura vidé le débat.

Mais je voudrais simplement faire une relation entre l'habilitation que l'on va donner au Gouvernement et une question que ma collègue, Florinne Pary-Mille, a posée par rapport à la cellule de vérification de compatibilité des mandats puisqu'elle l'a rappelé. C'est suite à toute une série d'affaires que, le 8 décembre 2005, le Parlement a donné les pleins pouvoirs au Gouvernement pour prendre diverses mesures et, notamment, établir le fameux cadastre des mandats, non seulement des mandataires publics mais aussi directeurs et autres responsables d'intercommunales ou de structures dépendant de la Région wallonne. Une habilitation qui est prolongée en 2007. On est fin 2009 et j'ai interrogé M. Furlan par le biais d'une question écrite pour avoir ce cadastre puisque le Gouvernement nous annonce à nouveau, mais on y est habitué, aux tornades blanches, une série de mesures en matière de bonne gouvernance. Mais que voulez-vous à nouveau qu'on débatte de cela, si on n'a pas un véritable cadastre et qu'on puisse contrôler et vérifier que les mandataires publics respectent bien toutes les législations en vigueur. Et donc, vous comprenez mon inquiétude, qui est vive, grande, aujourd'hui, de donner l'habilitation au Gouvernement et aux Ministres par rapport au droit de tirage.

Je vais m'adresser aux parlementaires écolos. D'une part, je me réjouis qu'ils restent vigilants et qu'ils n'ont pas perdu la virginité de leur programme établi par rapport au droit de tirage. Mais vous savez ce que vous allez voter tout à l'heure à travers le décret-programme. Vous allez voter et les critères de répartition et le taux de subventionnement seront déterminés par le Gouvernement. Alors, c'est vrai, vous avez les Ministres, et nous nous n'en avons pas. Mais c'est quand même aux Parlementaires qu'il revient de se prononcer ! Et le Ministre n'a pas rassuré par rapport aux critères. Ou alors, vous les connaissez. Si vous allez voter, je suppose que vous les connaissez, mais alors aidez-nous ! Faites-nous bénéficier des informations que vous avez par rapport aux critères et au taux de subventionnement. Et là, je pourrai peut-être voter, si je suis content par rapport aux critères ou en tout cas on pourra peut-être s'abstenir.

Mais si vous les avez, s'il vous plaît, donnez-les nous ! Et faites preuve de transparence, parce que M. Fourny a posé une question et il n'a pas eu la réponse. Et moi, je partage son inquiétude par rapport aux zones rurales, par rapport aux kilomètres de voiries communales. Est-ce qu'on va tenir compte de ce critère ? Parce que des critères, il faut qu'ils soient clairs, objectifs, mais pas trop compliqués. J'entends le Ministre dire : «*oui, mais il faut peut-être voir l'état des voiries*». Donc on va peut-être nous annoncer ou annoncer au Parlement qu'on met en place des groupes de travail par province, avec un camionneur, un automobiliste, un motard, un cycliste, un piéton qui vont aller faire le tour des routes wallonnes et qui vont faire un état des lieux des routes wallonnes et on va dire : «*ah voilà, cela c'est niveau 4 dans les routes dégradées, cela c'est niveau 3, cela c'est niveau* un tel». Je ne sais pas. Je ne sais pas, mais vous ne savez peut-être pas vous-même et je ne vous en veux pas, vous n'êtes pas Ministre responsable, mais vous demandez quand même qu'on donne le plein pouvoir, les pouvoirs spéciaux sans contrôle du Parlement aux Ministres.

Et donc, moi, je suis sûr que M. Fourny est embêté. Je suis sûr qu'il est embêté, parce que c'est quelqu'un qui provient comme moi d'une zone

rurale. Nous défendons les zones rurales et, souvent, il le fait et encore plus que moi, et sur différents sujets. Et je suis sûr qu'il est embêté par rapport à cela.

M. Fourny (cdH). – Vous ne me laisserez pas ...*(Rumeurs*)

M. Jeholet (MR). – Oui je sais, je sais. Mais vous allez voter le décret. *(Rumeurs)* Vous allez voter le décret. Il y avait une question sur la cellule de vérification de la compatibilité des mandats. Tout simplement, je donnais un exemple d'une habilitation qu'on a donnée au Gouvernement en 2005, on est fin 2009, et on est comme Sœur Anne, on attend ! Et donc moi, je dis, par rapport au droit de tirage, qu'il faut peut-être s'abstenir. Ce sera peut-être un bon signal, Monsieur Fourny et mes Amis écolos, de dire : «*attention le Gouvernement, attention Monsieur Furlan, pas dans votre lit d'hôpital, mais quand vous reviendrez dans votre cabinet, on vous surveille ! On a nos deux yeux là sans arrêt tous les jours pour voir ce que vous allez faire*». Et là, ce sera peut-être un signal qu'on donnera au Gouvernement et aux Ministres. Donc, prenons nos responsabilités, mais en tout cas, dans l'état actuel des choses...*(Rumeurs)* Article 4, c'est cela ! Vous imaginez le projet-phare de M. Furlan pendant cette législature : projet article 4, quelques lignes et il va faire ce qu'il veut ! Allez ! Vis-à-vis des communes, je dis ce n'est pas sérieux. Alors, on reviendra devant le Parlement, on aura un grand débat...*(Rumeurs)* Monsieur Fourny, pas d'accord pour les communes rurales ? C'est scandaleux ! Trop tard, trop tard ! Mais l'expérience pilote, parce que ne rêvez pas, si on dit maximum 3 ans, je dis maximum 3 ans, ne vous tracassez pas, au rythme où vont les choses ce sera 3 ans, on sera en fin de législature et peut-être qu'en période électorale, avant les élections, on reviendra, tout le monde, avec une priorité. S'il vous plaît, supprimons la politisation des subventions, arrêtons ce côté partisan, ce côté arbitraire. Rendons de l'autonomie aux communes par rapport à leur investissement. Mais voilà, 5 ans seront passés et il sera trop tard !

M. le Président. – Merci Monsieur Jeholet. Monsieur Neven, vous avez la parole.

M. Neven (MR). – Oui, Monsieur le Ministre, je veux évidemment dire que je suis satisfait que ma demande concernant la compensation des compensations ait été admise, mais je suppose qu'elle n'a trait qu'aux pertes par rapport à ce qu'on avait dans le passé et non pas au non-gain que l'on aura à l'avenir. Donc, les communes sont quand même toujours bien victimes à l'heure actuelle. Je veux aussi dire qu'une annonce aussi tardive est gênante pour les échevins qui préparent les budgets. C'est quelque part encourager les majorités communales à voter leur budget en janvier, en février, et c'est plus sûr.

M. le Président. – Je passe la parole à M. Saint-Amand. Vous avez souligné tout à l'heure que vous étiez nouvellement parlementaire, mais comme vous êtes régulièrement interpellé, vous allez pouvoir jouer le rôle de Ministre.

M. Saint-Amand (Écolo). – Je vous remercie, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, vous avez rappelé, et je vous en remercie, toutes les ambitions de la DPR en matière de bonne gouvernance. Nous vous soutenons bien sûr dans ce programme. Nous avons noté la grande prudence du Ministre Furlan, c'est un choix qu'il fait et que nous respectons tout à fait car nous savons que c'est quelqu'un de très volontaire à qui nous faisons *a priori* toute confiance pour qu'il atteigne les objectifs qu'il s'est fixés.

M. Jeholet (MR). – Vous lui faites donc une confiance totale !

M. Saint-Amand (Ecolo). – Nous lui faisons donc confiance pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés, objectifs qui sont clairement élevés, objectifs sur lesquels il s'est engagé avant — vous l'avez rappelé — qu'il soit Ministre, au moment où il était à la tête de l'Union des villes et communes. Il devra effectivement rendre compte au bout de cinq ans des résultats obtenus et nous serons solidaires avec lui pour y parvenir.

J'ai bien entendu les appels de M. Jeholet. Je me demande s'il n'est pas quelque peu nostalgique de l'époque où nous étions ensemble dans l'opposition. Mais cette période, que je n'ai pas personnellement connue, est terminée, révolue. Ici, clairement, je l'ai dit, je le rappelle, nous avons confiance dans le travail du Ministre et du Gouvernement pour atteindre ces objectifs qui font partie de la Déclaration de politique régionale. C'est une expérience pilote, bien sûr, et qui dit expérience pilote dit aussi qu'à un moment donné, on évalue, on voit où on en est et on s'appuie sur cette expérience pilote pour aller plus loin, pour faire mieux, et pour faire davantage.

J'ai noté dans les réponses du Ministre, et je me permets de le souligner, que cette expérience pilote concernera toutes les communes, et non pas comme évoqué dans le débat, certaines communes qui seraient sélectionnées — on aurait pu craindre là un certain arbitraire — et que ce sont bien trois ans maximum. Si les trois ans ne sont pas nécessaires pour l'expérience pilote, on pourra aller plus vite. Si les trois ans sont nécessaires, il restera encore deux bonnes années pour aboutir à un projet ambitieux en matière de droit de tirage.

Merci aussi pour vos réponses en ce qui concerne le plan Mercure et le plan Air-Climat. Nous attendons les dispositions qui seront prises dans ces domaines-là. Ceci dit, ce n'est pas parce qu'on n'utilise pas ici le principe du droit de tirage qu'on ne peut pas objectiver et rendre aux critères de sélection des projets une transparence maximum. Je plaide donc pour que, même si on n'est pas dans le droit de tirage, on puisse davantage que par le passé objectiver et mener ces programmes en toute transparence.

Monsieur le Ministre, je profite de mon tour de parole pour vous remercier pour ce surcroît de charges que vous avez accepté de prendre afin de mener le débat d'aujourd'hui à la place de votre collègue.

M. le Président. – M. Maene a demandé à s'exprimer brièvement et M. Jeholet souhaite apporter un complément, après quoi, si plus personne ne souhaite s'exprimer, je soumettrai le projet au vote.

M. Maene (PS). – Étant également bourgmestre rural, je voulais quand même souligner que je pense que ce droit de tirage est un bien. Á l'avenir, toutes nos communes disposeront de ce droit, elles seront informées de ce droit et je pense qu'en termes de gestion, ce sera certainement un plus pour l'ensemble de ces communes.

On a constaté au début de notre réunion de Commission que certains dossiers n'avaient pas été introduits. On pourrait imputer la chose à énormément d'événements, peut-être à un manque de moyens, plus particulièrement dans nos communes rurales, mais à l'évidence, si ces communes à l'avenir savent à quoi elles peuvent s'attendre sur plusieurs années, je pense qu'il y aura là un plus en termes de projection dans l'avenir des investissements bien indispensables dans chacune de ces communes.

Par rapport à ce qui sera décidé, connaissant le Ministre, et évidemment son passé de Président de l'Union des villes et communes, je suis serein. Je vois mal M. Paul Furlan se démentir du jour au lendemain parce que tout d'un coup, autour de cette table, on pourrait supposer que nous avons une girouette à la place du Ministre. C'est évidemment tout à fait faux, et je pense qu'il faut refuser de tomber dans la sinistrose et voir des dangers partout. Que du contraire ! Je dis que le droit de tirage est un plus pour toutes les communes de Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Jeholet, brièvement.

M. Jeholet (MR). – Brièvement pour que l'on s'entende bien. Monsieur le Ministre, vous confirmez que toutes les communes wallonnes sont concernées par le droit de tirage avec, je l'ai dit, un montant budgétaire important.

Mais je ne suis pas convaincu. Il faudrait ressortir les articles de presse...*(Rumeurs)* Le Ministre a parlé d'expérience pilote — il n'est pas là, donc, je ne vais pas faire de procès d'intention — et il a dit qu'il souhaitait impliquer toutes les communes wallonnes. De deux choses l'une, soit toutes les communes wallonnes sont concernées, avec un budget important, et cela serait encore plus grave finalement que ce que je croyais, soit — comme je le pensais — seules quelques communes sont concernées, mais on ignore lesquelles. Si cela concerne l'ensemble des communes pour trois ans, mes Amis écolos, ce sont plus que des pouvoirs spéciaux que vous accordez au Ministre, c'est lui reconnaître le droit, pendant toute la législature, de pouvoir faire ce qu'il veut et définir les critères qu'il veut.

Donc, finalement, Monsieur le Ministre, c'est encore plus grave que ce que je croyais. Je ne pouvais imaginer que le Gouvernement puisse seul définir les critères, définir la manière de concevoir le droit de tirage. Tout à l'heure, je vous ai parlé du Conseil d'État, et vous avez aussi l'avis de l'Inspection des Finances par rapport au décret-programme. Je propose, Monsieur le Président, si vous êtes d'accord, de vider le débat sur le droit de tirage, ainsi on n'y revient pas, ce sera plus clair pour tout le monde. Un article 4 y est inséré. Cette disposition fait suite à une suggestion de l'Inspection des Finances selon laquelle la mise en place d'une telle opération, le droit de tirage, nécessite à tout le moins, une base décrétale. C'est vrai qu'on a le décret, mais qui est d'un vague absolu et qui ne définit en fait rien si ce n'est accorder un chèque en blanc et des pouvoirs spéciaux au Gouvernement.

L'Inspection relève qu'il y aurait lieu de définir précisément la notion de droit de tirage, à défaut l'habilitation donnée au Gouvernement paraît fort large et pourrait être critiquée à ce titre par le Conseil d'État, ce qui a été fait. Mais même l'avis de l'Inspection des Finances est terriblement critique par rapport à la notion de droit de tirage parce que j'en viens, et je termine par là, c'était la priorité des priorités du Ministre Furlan et je dois dire que l'évacuer de façon aussi politicienne et arbitraire en quelques lignes dans un décret-programme que nous votons aujourd'hui, c'est vraiment se moquer des Pouvoirs locaux et des Mandataires locaux.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010 pour ce qui concerne la partie afférente aux compétences du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

.

Le projet de décret est adopté par 9 voix pour et 3 contre.

Nous allons pouvoir aborder le dernier point de l'ordre du jour.

DÉCRET-PROGRAMME PORTANT DIVERSES MESURES CONCERNANT LA REDEVANCE DE VOIRIE, LA RÉMUNÉRATION DE LA GARANTIE RÉGIONALE, LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS À CERTAINS ORGANISMES SOUS CONTRAT DE GESTION, ET UN PROJET PILOTE RELATIF AU DROIT DE TIRAGE, EN FAVEUR DES COMMUNES, POUR LES SUBSIDES D'INVESTISSEMENT RELATIFS AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE
(DOC. 113 (2009-2010) — N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret-programme portant diverses mesures concernant la redevance de voirie, la rémunération de la garantie régionale, les dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion, et un projet pilote relatif au droit de tirage, en faveur des communes, pour les subsides d'investissement relatifs aux travaux d'entretien de voirie.

Pour ce qui concerne nos compétences, sont concernés l'article premier et l'article 4 sur lequel on s'est déjà abondamment exprimé.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – M. Onkelinx est désigné en qualité de rapporteur pour l'élaboration du rapport.

M. Onkelinx assurera donc l'ensemble des rapports à la séance plénière, pas de manière définitive et pour toute la législature, bien évidemment. J'attire l'attention des collègues sur le fait que cela compte aussi dans les fameuses statistiques, donc, il faut de temps en temps faire des rapports. C'est bon pour les statistiques !

Exposé de M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt pour l'exposé des motifs du décret.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Il y a donc deux articles qui sont donc concernés.

Le premier est relatif à la mise en oeuvre d'une redevance gaz à l'instar de ce qui avait été mis en oeuvre dans le passé par une redevance électricité. Il s'agit donc d'une redevance fondée sur l'utilisation du domaine public. Ce sera à charge du gestionnaire de réseau d'y intégrer des éléments techniques et le produit de cette redevance sera partagé entre la Région, les communes et les provinces, suite à la remarque du Conseil d'État, sur base d'une clé 64.35 et 1.

Pourquoi cela ? Le Conseil d'État a fait une observation portant sur le fait qu'il fallait s'inspirer de critères objectifs. Le critère qui a été retenu et qui déroge au critère général des voiries, sur l'ensemble du territoire de la Wallonie, s'inspire des voiries où il existe du gaz. C'est ce critère de rattachement qui a été retenu et c'est la raison pour laquelle le partage a été fait sur base de ces éléments, de manière approximative, nous n'avons pas compté au centimètre près les voiries.

Le deuxième, c'est le droit de tirage, mais je ne vais pas rouvrir le débat, nous l'avons eu. Si on veut le faire, je suis évidemment à la disposition de la Commission, qui est souveraine, mais je me réfère aux travaux que nous venons d'avoir il y a quelques instants.

M. le Président. – Qui souhaite s'exprimer ? M. Jeholet par rapport à l'article premier.

M. Jeholet (MR). – Je confirme ce que j'ai dit. Pour moi, la discussion sur l'article 4 est terminée. Je pense que l'on peut s'en tenir à l'article premier de ce décret-programme.

J'ai déjà eu l'occasion hier en Commission du Budget, avec le Ministre Antoine, d'évoquer à plusieurs reprises une sorte de rage taxatoire et de souligner le fait que le citoyen allait payer une seconde fois la crise par rapport à toute une série de mesures. M. Antoine n'était pas très heureux, et c'est vrai que je peux le comprendre.

Comme vous étiez déjà là hier, je ne reviens pas, sauf si vous le souhaitez, Monsieur Onkelinx, sur la

non-suppression de la redevance TV. Je pense que l'on a épuisé le débat, on en a beaucoup parlé. Par rapport à cette nouvelle taxe sur l'énergie initiée par le Gouvernement, vous expliquez que ce sont les gestionnaires de réseaux qui vont devoir s'en acquitter. Mais *in fine*, évidemment, ce sont les citoyens et les familles qui vont payer. Je vais y revenir.

Le deuxième point que je voudrais aborder, c'est la menace, en quelque sorte, sur les investissements d'extension du réseau de gaz en Wallonie.

Le troisième point, c'est le *hold-up* de la Région, j'ose le dire, vis-à-vis des communes dans la clé de répartition de la recette de cette nouvelle taxe puisque la Région va en obtenir une partie et je suppose, à la demande des Écolos, la Province ne s'est pas oubliée et obtiendra un pourcent de cette redevance.

D'abord, pour moi, l'élément essentiel, par rapport à la rage taxatoire qui sévit envers toute une série de ménages, c'est qu'il faut parler d'une nouvelle taxe sur l'énergie.

Au niveau de l'ampleur de la taxe, les projections du Gouvernement, puisqu'on est dans le débat budgétaire, tablent sur une rentrée de 25 millions.

Il est vrai que c'est un budget prévisionnel, donc, une projection, mais le Ministre Furlan a été plus précis dans toute une série d'articles de presse mais aussi dans un communiqué officiel : il table sur 32 millions d'euros pour les recettes attendues au niveau de cette taxe.

Selon les derniers chiffres de la CWaPE, qui datent du 30 juin 2009, il existe 567.000 compteurs de gaz en Région wallonne. J'ai fait un petit calcul assez simple : 32 millions d'euros divisés par 567.000 consommateurs de gaz wallons, cela fait 56 euros par an supplémentaire sur la facture de gaz. Qu'on ne vienne pas me dire que ce sont les gestionnaires de réseaux qui vont assumer d'une façon ou d'une autre ce coût. Il est clair que cela va être impacté sur la facture de gaz comme cela a été le cas pour l'électricité. C'est une mesure de rage taxatoire, mais aussi une mesure antisociale. Souvenez-vous, Monsieur Onkelinx, on a parlé aussi de la redevance TV. Vous pourriez vous demander pourquoi j'insiste tellement. Parce que je le rappelle, c'est une taxe forfaitaire. Il n'y a pas plus antisociale que cette redevance TV. Cette nouvelle taxe sur l'énergie, particulièrement sur le gaz bien plus que sur l'électricité, est également fortement antisociale parce que, vous le savez, le gaz est une énergie de première nécessité pour bon nombre de ménages et qui est utilisé principalement pour le chauffage et pour l'eau chaude sanitaire. Taxer cette énergie va rendre encore plus difficile l'accès au droit de se chauffer pour une multitude de ménages en difficulté. On a parlé de la météo tout à l'heure, c'est vrai qu'elle est clémente, mais on a connu des hivers terriblement rigoureux. Qui peut prévoir l'augmentation du coût de l'énergie ? Je pense qu'on a vécu des moments où, franchement, les ménages souffraient terriblement de l'augmentation de toute une série de produits liés à l'énergie, directement ou indirectement.

Rien que pour cela, bien évidemment, une nouvelle taxe sur l'énergie qui va frapper les citoyens à raison de près de 60 euros supplémentaires sur la facture de gaz est une mesure vraiment antisociale.

Venons-en aux menaces sur les extensions. À nouveau, les promesses sont non tenues puisque dans le communiqué de presse du Gouvernement du 13 octobre dernier, le Gouvernement wallon précisait que, je cite : «*la redevance gazière sera opérationnalisée en veillant toutefois à l'immunisation des nouveaux raccordements*». J'ai lu le décret et là, surprise ! L'alinéa 4 de l'article premier du projet dit que : «*les nouvelles infrastructures seront soumises à la redevance*». Promesse non tenue du Gouvernement et du Ministre. Alors, pour mémoire, à l'échelle wallonne, les projections 2009-2012 en matière d'investissement dans le réseau de gaz sont *grosso modo* de l'ordre de 100 millions d'euros par an. La mise en place d'une taxe alourdissant la facture du consommateur va dissuader certains ménages d'opter pour une connexion au réseau de gaz. La rentabilité du réseau, existant ou projeté, en sera proportionnellement amoindrie. Ma collègue me faisait part ce matin d'un courrier que toute une série de citoyens reçoivent. Je ne sais pas si je peux dire par qui il est envoyé mais, en tout cas, c'est une incitation à se raccorder au gaz : «*En Belgique aujourd'hui, 3,10 euros de gaz naturel par jour suffisent pour permettre à une famille moyenne de chauffer son habitation, son eau et cuisiner. Un grand confort pour un prix réduit !*». C'est une grande société qui écrit cela. N'est-elle pas au courant du projet du Gouvernement ? N'informe-t-elle pas les citoyens que tout cela va augmenter ? Par rapport aux investissements à réaliser, je pense qu'on va évidemment freiner toute une série d'investissements, cela me semble évident.

M. Fourny, j'en suis sûr, va intervenir et va être attentif par rapport aux zones rurales ...

M. Fourny (cdH). – Je n'ai pas le gaz...

M. Jeholet (MR). – Vous n'en avez pas où ?

M. Fourny (cdH). – Dans ma commune.

M. Jeholet (MR). – Moi, en tant que Parlementaire, je défends toutes les communes rurales. Je ne défends pas que ma commune. Essayez, en tant que Parlementaire, si vous défendez les zones rurales, de les défendre toutes. Vous êtes d'accord, Monsieur le Ministre ?

M. Fourny (cdH). – Le problème voyez-vous c'est que la libéralisation de marché de M. Jeholet a fait en sorte que les producteurs de gaz n'ont pas investi dans des zones telles que les nôtres parce que pas suffisamment peuplées. C'est malheureux ! Donc, le premier combat, c'est justement d'avoir le gaz, parce qu'on ne l'a toujours pas.

M. le Président. – Je vous invite à ne pas faire de dialogues. Monsieur Jeholet, reprenez votre propos.

M. Jeholet (MR). – Je pense qu'on travaille sereinement.

M. le Président. – Monsieur Jeholet, je vous invite à reprendre votre propos. En effet, les débats se passent très sereinement et je vous invite les uns et les autres à ne pas faire de dialogues, simplement pour la bonne compréhension de l'ensemble des Commissaires.

M. Jeholet (MR). – Je devine que le Ministre envisage de terminer les travaux assez rapidement et ne pas recommencer cet après-midi en interrompant à midi. Si on veut avoir des débats beaucoup plus polémiques et politiciens, je n'ai pas de problème, on peut le faire, il n'y a pas de soucis, mais je pense que le débat doit porter sur le fonds. Peut-être que dans la commune d'un parlementaire, il n'y a pas de gaz, mais je peux vous dire quand même qu'il y a toute une série de communes rurales ou semi-rurales qui disposent du gaz et dans ces communes, il y a des gestionnaires de réseaux qui veulent investir dans toute une série d'installations de gaz. En tout cas, c'est le cas dans ma commune.

Où vous avez raison, Monsieur Fourny, c'est que les investissements avec une telle taxe, où va-t-on les faire à l'avenir ? À nouveau, dans des communes beaucoup plus denses en termes de population. Et qui va à nouveau souffrir du manque d'investissements à venir ? Les communes rurales. C'est évident et je vous rejoins complètement en la matière. Le rapport Gemix paru le 30 septembre dernier avait pour titre : «*Quel mix énergétique idéal pour la Belgique aux horizons 2020 et 2030 ?*». Et les recommandations de ce rapport en matière d'investissements précisent notamment, je cite : «*un environnement propice à l'investissement devrait être garanti afin qu'il y ait suffisamment d'incitants pour initier l'installation en Belgique des équipements absolument nécessaires pour réaliser le mix énergétique recommandé. Ceci devrait être accompagné des investissements indispensables dans les réseaux d'électricité et de gaz*».

Le décret que nous allons voter et cette mesure en l'occurrence vient, je pense, dissuader une série d'investissements nécessaires et ne constitue — en tout cas pas à mes yeux — un environnement propice à certains investissements. Alors, concernant la filière de gaz, le rapport Gemix interpelle le politique et je cite à nouveau, car il s'agit d'un rapport important et sérieux : «*comme le gaz est le combustible fossile qui émet le moins de polluants, il restera le choix de prédilection*». Et là, je m'adresse aux Parlementaires qui sont soucieux de notre environnement, et nous le sommes tous, «*le recours accru au gaz naturel nécessitera, entre autres, la définition d'une politique claire*».

Je pense que le présent texte que nous sommes invités à voter ne cadre pas avec cette notion de définition claire vis-à-vis de la filière du gaz. Voilà par rapport aux investissements.

La troisième remarque que je voulais faire porte sur le fait que les communes vont souffrir de cette mesure. Vous allez me dire : «*non, elles vont bénéficier de certaines recettes*». C'est là que je parle du *hold-up* de la Région. Je pense qu'il ne faut pas mâcher ses mots, considérant les montants importants projetés, 32 millions d'euros selon le Ministre Furlan. L'objectif de la redevance voirie, si je reviens à la redevance électricité, était de compenser la perte des dividendes perçus par les communes suite au changement de métier des intercommunales d'énergie. La recette devait donc alimenter exclusivement les caisses communales. L'avis du Conseil supérieur des villes et communes est révélateur du malaise. Je le cite : «*le Conseil supérieur relève avec étonnement que la proposition du Gouvernement wallon a pour effet de modifier radicalement la motivation du législateur régional à la base de la création d'une telle redevance*». Avec ce décret, l'ancien Président de l'UVC, qui est l'actuel Ministre des Pouvoirs locaux, est, me semble-t-il, désavoué dans son combat. Monsieur le Ministre, vous pouvez peut-être invoquer que certains Ministres ont voulu absolument qu'une partie des recettes soit affectée à la Région, mais je suppose que le Ministre Furlan a défendu bec et ongles le fait que 100 % de ces recettes retournent dans les caisses des communes. On connaît les difficultés des communes aujourd'hui et donc, rassurez-nous au moins sur le fait que M. Furlan s'est battu. Je ne vous demande pas de dire qu'il n'a pas voulu que ces recettes aillent entièrement aux communes. Confortez-nous dans l'idée que le Ministre Furlan voulait que 100 % des recettes soient dans les caisses communales.

La clé de répartition est terriblement floue et arbitraire. Vous avez dit: «*64% aux communes, 35% à la Région wallonne et 1% aux Provinces*» qui sont toujours bien là. Ce n'est sans doute qu' 1% symbolique, mais sur des montants aussi importants, ce n'est pas négligeable.

Sur quelle base cette clé de répartition a-t-elle été dressée? C'est complètement le flou et quand on voit le commentaire de l'article premier, il est révélateur. Je pense qu'il relève quand même d'un certain amateurisme. Je le cite: «*vu l'absence de données précises quant à la répartition du réseau gazier entre les voiries communales, provinciales et régionales, le produit de la redevance est répartie selon une clé de répartition des voiries entre gestionnaires au sein des communes équipées en réseau gazier*». Je sais bien que vous n'êtes pas responsable directement mais «*vu l'absence de données précises*», c'est assez navrant! Comme le suggère le Conseil supérieur, je pense qu'il aurait été préférable d'obtenir les chiffres et données précises plutôt que d'opter pour une répartition inéquitable au profit de la Région. Pour mémoire, je cite les chiffres. Les voiries en Wallonie se répartissent comme suit: 800 kilomètres de routes provinciales. Le 1% n'est peut-être pas aussi symbolique que cela — les routes provinciales représentent 1% des voiries. Mais là où les communes sont lésées, c'est que 71.000 kilomètres de routes communales représentent 90% et pas 64% des voiries. Quant aux 870 kilomètres d'autoroutes et 6.000 kilomètres de routes régionales, ils représentent à peine 8,74% des voiries. Or, il y aura 35% pour la Région. Là, vous pouvez m'expliquer ce que vous voulez, les communes sont terriblement lésées!

Je sais bien qu'il faut trouver de l'argent aussi pour le budget régional, mais ce n'est pas ce qui était prévu et c'est bien la démonstration qu'il s'agit d'un *hold-up* de la Région au détriment des communes. Et je termine par là, Monsieur le Président, je ne sais pas si on vous les a distribués, en tout cas, nous avons déposé quatre amendements par rapport à cet article et donc, je pense que les amendements sont suffisamment clairs, mais on peut si vous le souhaitez, les aborder un à un par la suite.

M. le Président. – Monsieur Jeholet, donc, vous considérez avoir défendu vos amendements de la sorte dans la discussion générale. C'est pour la souplesse. On peut dire cela?

M. Jeholet (MR). – Je pense qu'il n'y a pas de soucis. J'ai été suffisamment clair.

M. le Président. – Je vous en remercie. Est-ce qu'il y a d'autres Commissaires qui souhaitent s'exprimer? Oui? Monsieur Neven, vous avez la parole.

M. Neven (MR). – Je voudrais savoir si la circulaire budgétaire donnait la possibilité aux communes d'inscrire cette somme-là.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – La réponse est oui.

M. le Président. – J'invite maintenant M. le Ministre à répondre à M. Jeholet.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville – Je dirai que je regrette d'emblée de me dire que je ne parviendrai pas à le convaincre. Et c'est, pour moi, toujours une insatisfaction que de ..., mais bon il ne faut pas espérer pour entreprendre ni réussir pour persévérer.

M. Neven (MR). – Guillaume le Taciturne.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Alors, exactement, je suis honoré, il est incollable, c'est super. Donc, effectivement, M. Jeholet a contesté la pertinence de la redevance qui, je le rappelle, existe dans son principe depuis 2003. Et donc, ce n'est pas une décision aujourd'hui de faire quelque chose de révolutionnaire. C'est quelque chose qui, sous l'avant-dernière législature a été dans son principe établi, accepté par différents partis qui, à ce moment-là, formaient la coalition. Mais aujourd'hui, on le précise, et avec la volonté de le mettre en oeuvre, le principe a été accepté. Et je pense donc que tous les partis démocratiques ont adhéré à cette proposition. La deuxième chose, c'est de dire que cela a un impact. Oui, cela a un impact. Nous verrons comment, dans l'arrêté d'exécution, cet impact sera mis en oeuvre. M. Jeholet a pris un calcul simple qui est une des hypothèses. Nous verrons avec le Gouvernement comment nous faisons cela.

Et sur les voiries, je tiens à confirmer que ce que vous avez indiqué, c'est l'ensemble des voiries présentes sur la Région wallonne. M. Fourny l'a indiqué lui-même, ces 500 km de voiries doivent être aujourd'hui retirés, -je prends 500 parce qu'il l'a dit lui-même, je ne sais pas si c'est au kilomètre près -, mais il est clair que l'implantation des voiries relative au gaz n'est pas identique et loin de là. On peut d'ailleurs regretter qu'il n'y ait pas eu dans les décennies passées une volonté d'élargir le réseau gaz. Mais bon un fait vaut mieux qu'un Lord-Maire

et donc, aujourd'hui, ce que nous avons pris comme élément indicatif, ce qui est d'ailleurs la demande du Conseil d'État — je l'ai dit dans mon exposé initial — c'est de dire que c'est 64% de communes, 35% de la Région et le pourcent de la Province — la Province est une institution qui existe, et qui a des voiries et qui donc légitimement reçoit une partie du montant . Et je compte en rester là dans les réponses à apporter à M. le Commissaire.

M. le Président. – Monsieur Jeholet pour une réplique ?

M. Jeholet (MR). – Oui. C'est vrai que c'est un calcul simple que j'ai fait par rapport aux chiffres qui me paraissent relativement récents de la CWAPE et par rapport aussi aux montants qui sont budgétés, mais on verra bien ce que le Gouvernement va faire. Donc moi, dans mon chiffre, c'est un peu moins de 60 euros par ménage, cela veut dire que le chiffre pourrait être plus élevé pour certains ménages, et moins élevé pour d'autres. Vous avez des idées, des critères ? C'est vrai que mon calcul est simple, donc, je ne dis pas qu'il est correct, mais il a le mérite d'être assez clair.

M. Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, en lieu et place de M. Furlan, Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville. – En tant que Ministre remplaçant le Ministre des Pouvoirs locaux, j'ai une certaine difficulté à dire quel sera l'arrêté et ce, d'autant que par le décret-programme, ce sera le Ministre de l'Énergie qui devra venir avec une proposition concrète et nous verrons, avec cette proposition concrète comment on va mettre en oeuvre cette redevance « gaz ».

Je dirais qu'on n'a pas beaucoup évolué par rapport à 2003. En 2003, c'était une redevance « voiries générales », aujourd'hui, c'est une redevance « gaz » qui permet de la mettre en oeuvre. Et il y aura un arrêté d'application. Je ne vais pas, alors que je n'en ai pas vu les termes, me substituer à mon collègue pour vous dire de manière précise comment on va faire. Mais cette question reste ouverte. C'est pour cela que je n'ai pas dit que votre calcul était simpliste. Vous avez très justement dit que c'était un calcul qui, effectivement, est un calcul théorique, qui est une hypothèse de travail, mais qui permet peut-être au travers de certaines exonérations de voir s'il n'y a pas différentes catégories de clients. Mais cela, c'est mon collègue en charte de l'Énergie qui viendra au Gouvernement après l'adoption du décret. Parce que s'il n'est pas adopté, il ne viendra pas.

M. Jeholet (MR). – Oui, je suis d'accord, mais quand on a le montant budgétaire...Ou alors, il est surestimé de façon très forte et les exonérations qu'il pourrait avoir, puisque vous citez les exonérations — c'est à cela que je pensais aussi — pourraient diminuer le montant qui est prévu dans le budget. Je ne suis pas convaincu parce qu'alors, ce serait encore une moins bonne nouvelle pour les communes, mais cela voudrait dire, appelons un chat un chat, que la facture, par rapport à mon petit calcul très simple, pourrait être plus salée pour d'autres ménages.

M. le Président. – Monsieur Jeholet, vous estimez avoir dit ce que vous aviez à dire ?

M. Jeholet (MR). – Sauf si vous estimez que non. Sinon, pour ma part, oui.

M. le Président. – Non mais je ne sais pas, vous n'avez peut-être pas l'habitude qu'on soit courtois avec vous ?

(Réaction de M. Jeholet)

Vous l'êtes, je ne l'ai pas dit. Eh bien, alors, tout se passe dans le meilleur des mondes.

Examen et vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen et au vote des articles du projet de Décret-Programme portant diverses mesures concernant la redevance de voirie, la rémunération de la garantie régionale, les dotations et subventions à certains organismes sous contrat de gestion, et un projet pilote relatif au droit de tirage, en faveur des communes, pour les subsides d'investissement relatifs aux travaux d'entretien de voirie, en considérant donc que les amendements déposés qui vous ont été distribués ont été défendus.

- Article 1er

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement à l'article 1er, déposé par MM. Jeholet et Consorts, (Doc. 113 (2009-2010) — N°2). Cet amendement vise à abroger l'article 1er.

L'amendement est rejeté par 9 voix contre 3.

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement à l'article 1er, déposé par MM. Jeholet et Consorts, (Doc. 113 (2009-2010) — N°3). Cet amendement vise à modifier l'article 1er.

L'amendement est rejeté par 9 voix contre 3.

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement à l'article 1er, déposé par MM. Jeholet et Consorts, (Doc. 113 (2009-2010) — N°4). Cet amendement vise toujours une modification de l'article 1er.

L'amendement est rejeté par 9 voix contre 3.

M. le Président. – Nous allons à présent voter sur l'article 1er non amendé.

L'article 1er est adopté par 9 voix contre 3.

- Article 4

M. le Président. – Nous allons voter sur l'article 4, article qui concerne le droit de tirage.

L'article 4 est adopté par 9 voix contre 3.

- Article 5

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement à l'article 5, déposé par MM. Jeholet et Consorts (Doc. 113 (2009-2010) N°5). Cet amendement concerne la modification du délai d'entrée en vigueur.

L'amendement est rejeté par 9 voix contre 3.

Confiance au rapporteur

M. le Président. – Peut-on accorder la confiance au rapporteur unique de ces trois projets ?

(Assentiment)

La confiance est donc accordée au rapporteur à l'unanimité des membres présents pour l'élaboration du rapport.

Nous transmettrons donc l'avis des travaux de notre Commission à la Commission du Budget qui se prononcera *in fine* à la fois sur l'ajustement, le budget et sur le projet de décret-programme. Je clôture donc notre séance et vous remercie pour la clarté et l'intérêt des débats.

- *La séance est levée à 12 heures 19 minutes*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Dimitri Fourny, cdH

M. Pierre-Yves Jeholet, MR

M. Benoît Langendries, cdH

M. Jean-Claude Maene, PS

M. Jean-Claude Marcourt, Vice-Président et Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles

M. Marcel Neven, MR

M. Alain Onkelinx, PS

Mme Florine Pary-Mille, MR

M. Christophe Collignon, Président

M. Olivier Saint-Amand, Ecolo

ABRÉVIATIONS COURANTES

APE	Aide à la promotion de l'emploi
CGT	Commissariat général au Tourisme
CPAS	Centre public d'Action sociale
CRAC	Centre régional d'Aides aux Communes
CWaPE	Commission wallonnne pour l'Énergie
DPR	Déclaration de Politique régionale
FSAS	Fonds spécial de l'Aide sociale
OPT	Office de Promotion du Tourisme
PMR	Personnes à Mobilité réduite
PrI	Précompte Immobilier
TV	télévision
UVC	Union des Villes et Communes